

LES PAGES
DES ÉCURIES DU ROI

L'ÉCOLE DES PAGES

PAR

GASTON DE CARNÉ



NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

Imprimeurs, place du Commerce, 4

—
1886



UN PAGE DE LOUIS XIV

D'après un tableau de Jean-Baptiste Martin,
le Jeune, au Louvre.

LES . PAGES
DES ÉCURIES DU ROI

L'ÉCOLE DES PAGES

PAR

GASTON DE CARNÉ



NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

Imprimeurs, place du Commerce, 4

—
1886



AVERTISSEMENT

*C*E volume est le premier d'une série que j'ai intitulée les Pages des écuries du Roi et que je consacrerai à la publication de notices sur les pages des provinces de l'Ouest.

Lorsque j'eus l'idée de mettre ces notices au jour, je me proposais de les faire précéder d'une courte préface destinée à fournir au lecteur quelques renseignements historiques sur les jeunes compagnons de chevauchée des rois. Mes recherches aux Archives natio-

nales me procurèrent des données assez nombreuses pour me décider à les réunir en un travail séparé, que l'on devra considérer comme la préface naturelle de chacun des petits volumes qui suivront celui-ci.

Je me suis efforcé d'y recueillir ce que l'histoire a conservé de plus intéressant en fait de souvenirs sur les pages.

J'en ai composé une œuvre à part, pour détacher nettement dans mon entreprise la partie historique de la partie nobiliaire. Cette combinaison présente l'avantage qu'elle permet au lecteur d'acquérir le présent volume, sans l'engager en rien vis-à-vis de la série entière.

J'en pourrai dire autant de chacun des volumes que j'ai le projet de publier. Le volume des pages de Bretagne,

qui ne tardera pas à voir le jour, sera entièrement distinct du volume des pages du Poitou, que je donnerai immédiatement après ; et il en sera de même jusqu'à la fin de la série.

Pour la mener à bien, j'aurai besoin du concours de toutes les familles représentées sur ces registres des Ecuries du Roi dont les inscriptions valaient preuves de noblesse. Je tiens à déclarer, pour en marquer ma gratitude, qu'à peine entré dans la voie où je m'engage, j'ai déjà rencontré de nombreuses sympathies. Je veux particulièrement remercier mon ami, M. Félix Brun, aux connaissances duquel j'ai dû beaucoup pour écrire ce petit ouvrage et spécialement le chapitre premier des Origines.

Tout ce qui concerne l'École des pages, je l'ai tiré des Archives natio-

nales. Ce riche dépôt contient une partie des registres et papiers des écuries du roi. Je n'en dirai pas plus long sur les sources auxquelles j'ai puisé, ayant pris le soin de mentionner très exactement, dans le cours de mon travail, les auteurs auxquels j'ai emprunté mes principales informations.

De tous ces renseignements épars, j'ai essayé de faire un ensemble coordonné. Le sujet n'avait jamais été traité. Je conviens volontiers qu'il n'est pas de haute importance ; mais tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'ancienne monarchie est d'un intérêt particulier.

De plus, l'institution des pages avait une fin bien différente de celle qui lui est parfois légèrement attribuée. Je ne prétends pas qu'elle fut toujours sans reproche ; mais les gens de parti pris n'y voient que folles dépenses sans

résultats et crient à l'inutilité. Bien qu'élevés tout près de la cour, les pages n'y étaient pas destinés; et je ne crains pas de démenti, en affirmant que leurs rangs ont produit plus de bons officiers pour la France que de courtisans pour la royauté.





LES PAGES

DES ÉCURIES DU ROI

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES

« *Nunc vero pagios dicimus,...*
« *voce contracta, ut opinor, a*
« *pædagogiani.* »

(GLOSSARIUM DU CANGE.)

JE ne fatiguerai pas le lecteur d'une longue dissertation sur l'étymologie du mot *page*. Je veux simplement lui soumettre les principaux éléments d'une question qui me paraît intéressante, que je regretterais de passer entièrement sous

silence, parce qu'elle touche, en certains points, à la question de l'origine des pages, mais que je ne prétends pas résoudre. Des différentes solutions proposées, je ne rappellerai que les plus importantes.

Elles sont énumérées par du Cange dans le passage suivant, que j'abrège en le traduisant : « Les uns tirent l'origine du « mot *pagius* de $\piαις$; les autres, de *pagus* ; « les autres enfin, et je suis avec eux, « d'une contraction du mot *pædagogia-* « *nus.* » (*Glossaire*, au mot *pagius.*) Je vais reprendre, l'une après l'autre et le plus brièvement possible, chacune de ces trois opinions.

De la première, je n'ai pas grand'chose à dire. Parce que les pages, à la cour de nos rois, ont été des enfants, elle cherche au mot une origine qui se rapporte à l'enfance ; et c'est ainsi qu'elle le fait venir du grec $\piαις$, qui veut dire enfant. Tous ses efforts tendent à prouver que le mot, dès son apparition au XIII^e siècle, sup-

posait l'idée de jeune et de petit, comme le dit le président Fauchet, dans son livre de *l'Origine des chevaliers*. Elle emprunte des arguments aux anciens monuments de la langue, et fait ressortir que, dans les vers qui suivent, par exemple, le page est opposé au géant :

« Mieux vaut uns gaians c'uns pages
« Et deus dismes c'uns terrages. »

(*Jeu-parti. Bretel à Grieviler, XIII^e siècle.*)

Si l'auteur de ces vers a pu placer le page en regard du géant, c'est que le mot page éveillait dès lors nécessairement l'idée de petit, c'est-à-dire d'enfant.

Je ne contredirai pas cette assertion ; et j'ai même observé, au cours de mes recherches, que dans les comptes du XIII^e et du XIV^e siècles, on trouve beaucoup de diminutifs comme noms de pages : *Robinetus, Symonetus, Johannotus, Raouletus, Guiotus*, etc. ; mais, d'une affirmation qui peut être vraie au point de vue étymolo-

gique, il faut bien se garder de tirer des conclusions exagérées au point de vue historique. De ce que l'on a prétendu avec raison que page, à l'origine, était synonyme d'enfant, il ne conviendrait pas de croire que la règle ne souffrit jamais d'exception par la suite ; et, puisque cette question se pose, dès le début, je veux immédiatement, pour ne pas y revenir, établir une distinction.

En général, il est vrai de dire que prononcer le mot de page, c'est faire naître l'idée d'enfant ; mais cette affirmation n'est demeurée rigoureusement exacte qu'au point de vue du page noble. Ce dernier était toujours un enfant ; et son adolescence le mettait *hors de page*¹, en ouvrant

1. « Quand il fut en son seizième an, Madame
« s'apensa que il estoit jà assez grand pour estre
« *hors de page* ; car il scavoit bien trancher et
« seroit bon pour estre varlet tranchant du roi ou
« de la roine. » (*Petit Jehan de Saintré. XV^e siècle.*)
« Le seigneur de Ternant requit à M. de Bour-

l'avenir devant lui. Au contraire, le page vilain engageait ses premières années à un service quelconque ; son adolescence et souvent sa jeunesse ne l'avançaient en rien ; lorsqu'il cessait d'être enfant, il ne cessait pas pour cela d'être page ; il n'y avait pas de *hors de page* pour le vilain.

Par exemple, le page domestique d'armée du XIV^e et du XV^e siècles n'était pas toujours un enfant. A côté de Raouletus et de Symonetus, pages de cuisines, pages d'écurie ou pages de chiens, on voit, dans les anciens comptes, des pages d'armée qui figurent dans les revues, pour y accompagner ou même y représenter leurs maîtres. Il ne s'agit pas là, on le comprend

« gogne que je m'en allasse avec lui, et me tira
« *hors de page* ; et je fus mis escuyer pannetier du
« duc. » (*Olivier de la Marche. XV^e siècle.*)

« Ayant esté nourri en la maison du duc An-
« toine de Lorraine et mis *hors de page*, je fus
« pourveu d'une place d'archer de sa compagnie. »
(*Montluc. XV^e siècle.*)

Voyez aussi le chapitre V.

bien, de ces enfants serviteurs qui débutaient dans le métier des armes, en gardant les chevaux des hommes de guerre et en aidant leurs palefreniers. Ceux-là sont mentionnés quelquefois dans les anciens textes sous le nom de *petits pages*¹ ; or, si l'on sentait la nécessité de les désigner au moyen de l'adjectif petit, c'était évidemment pour les distinguer des autres pages d'armée, jeunes gens déjà rompus aux exercices, qui venaient au dernier rang sur les rôles militaires, mais enfin qui y étaient portés.

Grands ou petits, les pages d'armée, comme ceux de la cuisine et de l'écurie, arrivaient tous, ou presque tous de la campagne. Il n'en était pas autrement depuis l'apparition du page. Les jeunes garçons qui furent les premiers connus sous ce nom étaient des paysans ; et cette obser-

1. *Dépense du roi Jean en Angleterre. — Journal de Paris sous Charles VI, etc.*

vation a donné le jour, dans la discussion étymologique, à une seconde opinion, que je trouve plus satisfaisante que la première, et qui a en sa faveur l'autorité de M. Littré, celle qui fait venir le mot *page* du provençal *pages*, sorti lui-même du mot latin *pagus*.

Cette étymologie permet de suivre la trace du mot, en remontant aux périodes de formation de la langue, et n'oblige pas de renoncer à lui trouver une filiation, après avoir constaté sa naissance vers le milieu du XIII^e siècle. En effet, on le chercherait vainement avant cette époque dans Villehardouin ou dans Henri de Valenciennes. On ne le trouve même pas encore dans Joinville.

Du mot latin *pagus*, bourg, village, la langue des troubadours forma le mot *pages*, d'orthographe semblable à celle du mot *page* au pluriel, mais qui se prononçait *padgès*, et signifiait paysan, villageois, vilain.

En 1159, le troubadour Bernard Arnaud de Montcuc écrivait le vers suivant :

« Montara l'*pages* qu'aunir solia, »

que M. Raynouard, dans son *Lexique roman*, traduit : Il élèvera le *vilain* qu'il souloit honnir.

Matfre Ermengaud de Bézers, dans son *Bréviaire d'amour*, composé en 1200, a dit :

« Si es laicx o clers o *pages* »

S'il est laïque, ou clerc, ou *paysan*.

Enfin, Giraud Riquier, qui vivait à la fin du même siècle

« Clergues e cavaliers,

« Borzes e mercadiers,

« Menestrals e *pages*. »

Clercs et chevaliers, bourgeois et marchands, artisans et *paysans*.

Du provençal, le mot *pages* fut introduit

dans notre langue, qui l'adoucit et en fit peu à peu le mot que nous possédons.

Cette étymologie est d'ailleurs absolument conforme à l'histoire des pages ; et ce que j'ai dit du mot, je peux le dire rigoureusement du page lui-même.

De même que le mot arrive en notre langue, pour se dépouiller graduellement de sa forme provençale, le jeune *pages* ou paysan est introduit dans le service des rois qui le transforment de jour en jour, pour aboutir à l'élégant page de leur suite, un des plus beaux ornements de leur cour.

De là nous nous sommes habitués à ne voir dans le page que le jeune noble du siècle de Louis XIV, la tête coiffée du chapeau à plumes, l'épaule ornée du nœud de rubans ; mais remontons le cours des âges, et nous trouverons le lien intime qui existait au XIII^e et au XIV^e siècles entre le page et le paysan.

A cette époque, en effet, l'immense majorité des pages n'était autre que de jeunes

paysans, sortis de leurs villages pour être les serviteurs d'un homme de guerre ou prendre dans les villes et à l'hôtel royal la plus modeste place de la cuisine ou de l'écurie.

Ces emplois de petits serviteurs étaient alors si universellement occupés par de jeunes villageois (en provençal *pages*), que le nom de *pages* resta à ceux qui les remplirent dans la suite, bien qu'ils ne fussent plus paysans ; absolument comme le nom de *cordonniers* est encore porté aujourd'hui par tous les ouvriers en chaussures, bien que, depuis longtemps, Cordoue n'ait plus le monopole du cuir.

Dans les exemples, tirés du provençal, que j'ai cités jusqu'à présent, le mot *pages* n'exprime que l'idée de paysan ; mais l'idée de serviteur y semble étroitement unie à celle de paysan, dans les deux vers suivants de la chanson de *Daurel et Beton*, qui date vraisemblablement de la dernière moitié du XII^e siècle :

« E l'amiratz fa cornar. j. pages
« Que tost s'ajusto el palais majores. »

Et l'émir fait publier à son de cor par un paysan que l'on ait à s'assembler tout de suite dans le grand palais.

Les fonctions de ce paysan n'ont-elles pas une grande analogie avec celles du héraut, du valet ou du page ? Aussi, dans le pays de la langue d'oc, où le mot page a vu le jour, l'habitude resta-t-elle fort enracinée de voir dans le page un paysan-serviteur; et Ménage (*Diction. étymol.*) nous raconte, sur le témoignage de Baluze, qu'en plein dix-septième siècle, les deux laquais du collège Saint - Martial de Toulouse étaient encore appelés pages dans les comptes de la maison.

L'étymologie provençale n'a pas réussi à contenter tout le monde; et beaucoup d'auteurs, parmi lesquels du Cange, en ont adopté une troisième.

Ne vous arrêtez pas, disent-ils, à consi-

dérer que le page, dès le principe, fut un enfant ou un jeune paysan; remontez plus haut; allez à l'origine des pages; et, si vous estimez comme nous qu'ils ont été les successeurs de ces enfants que les Romains appelaient *pueri pædagogiani*, vous ne douterez plus un seul instant qu'on doive chercher l'étymologie du mot page ou *pagius* dans une contraction du mot latin *pædagogianus*.

Cette opinion m'amène naturellement à la question de l'origine des pages. Ici tout le monde est d'accord pour reconnaître cette origine dans les *pueri pædagogiani* des Romains de l'Empire, et pour déclarer que ce sont ces derniers qui nous ont transmis la coutume d'entretenir de jeunes serviteurs près de la personne des grands.

Ces *pueri pædagogiani*, aux yeux de M. Littré, étaient si bien les pages des Romains qu'il n'a pas hésité à traduire ainsi le passage suivant de Pline: « *Honestius*

« *viri pædagogii* ¹ *id damus : balneasque*
« *dives puerorum forma convertit.* Nous
« autres hommes, agissons plus modeste-
« ment en donnant cette parure à de
« jeunes pages, dont la riche apparence
« attire tous les regards dans les bains
« publics. » (*Hist. nat., L. XXII, ch. 12.*)

Pline n'est pas le seul auteur latin qui ait parlé des *pueri pædagogiani* ; ces deux mots se rencontrent encore dans les œuvres de Sénèque, d'Ulpien, d'Ammien Marcellin, etc. Ce qui en est venu jusqu'à nous a suffi pour permettre aux érudits modernes de reconstituer en presque toutes ses parties l'ancien *pædagogium*.

Les jeunes esclaves qui le composaient rendaient aux empereurs, aux impératrices ², ou aux riches patriciens, les mêmes

1. Le mot *pædagogium* exprimait l'ensemble des *pueri pædagogiani* ou l'appartement dans lequel ils étaient élevés.

2. « *Epagatus, pædagogus puerorum Agrippinæ.* » (*Corpus inscriptionum latinarum.*)

services que nos pages, aux rois, aux reines et aux seigneurs. Ils les servaient à table; formaient un cortège d'honneur autour de leurs personnes et de celles de leurs enfants; ils les accompagnaient à la promenade, à la chasse et au bain.

Je renvoie les lecteurs qui seraient curieux de plus amples renseignements sur les fonctions des *pædagogiani*, à la grande collection du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*. Ils y verront le service des enfants à table très minutieusement exposé dans le traité *du Luxe des Romains* de Stanislas Kobierzicki. Placer l'argenterie sur la table, préparer l'eau pour les mains des convives, leur distribuer le pain, leur apporter les plats, leur verser le vin et desservir, le tout adroitement et rapidement, sous peine d'être condamné à boire de l'eau.

Ammien Marcellin, parlant des cruautés de l'empereur Valentinien, nous a en même temps livré un détail très instructif

sur le service des *pædagogiani* près de leurs maîtres, à la chasse.

« *Adultus quidam ex his, quos pædago-
« gianos adpellant, ad observandam vena-
« ticiam prædam, Spartanum canem reti-
« nere dispositus, ante prædictum tempus
« absolvit, adsultu ejus evadere conantis
« adpetitus et morsu: ideoque necatus ad
« exitium fustibus, eadem humatus est
« die.* » « Un jour, un de ses pages, » c'est
ainsi également que le traducteur de la
Collection des Auteurs latins, (*Firmin
Didot, 1878,*) rend cette périphrase: *Adul-
tus quidam ex his, quospædagogianos ad-
pellant.* « Un jour, dans une chasse, un de
« ses pages, qui tenait en laisse un chien
« de Laconie pour le lancer sur le gibier
« au passage, lâcha trop tôt l'animal qui
« s'était jeté sur lui et l'avait mordu pour
« s'échapper. Valentinien le fit mourir sous
« le bâton et enterrer dans la journée. »
(*L. 29.*)

Tenir en laisse les chiens du roi, pen-

dant ses chasses, telle fut aussi une partie du service des pages de la petite et de la grande écurie. Nous verrons que dans ces circonstances, ils étaient splendidement vêtus. Sénèque ¹ et Pline ² nous apprennent que les *pueri pædagogiani* ne laissaient rien non plus à désirer sous ce rapport.

Choisis pour leur beauté, ils portaient au cou des boules d'or, et des anneaux du même métal aux bras, aux chevilles et aux pieds. Leur chevelure à longues boucles était l'objet de soins particuliers ; et, dans le palais de l'Empereur, une coiffeuse, nommée *ornatrix*, en était chargée.

Le *Corpus inscriptionum latinarum*, qui nous fournit ce dernier détail, nous révèle également que les enfants du *pædagogium*

1. « *Quare pædagogium pretiosa veste succin-
gitur ? Pourquoi tes pages portent-ils retroussées
des tuniques d'une étoffe précieuse ?* » (*De vita
beata, ch. XVII.*)

2. *Pline, op. cit.*

impérial étaient placés sous la surveillance de précepteurs et de sous-précepteurs, qui étaient généralement des esclaves : *præceptores, pædagogi et subpædagogi puerorum Cæsaris*. Nous y trouvons les noms d'un certain nombre de ces pédagogues et des enfants qui leur étaient confiés : *Halotus, Philonicus, Phlegon, ex pædagogio Cæsaris*¹. Le premier mourut à douze ans, et les deux autres à dix-huit ans.

Les inscriptions qui ont été consacrées à ces deux derniers et le passage déjà cité d'Ammien Marcellin, qui emploie le mot *adultus*, nous démontrent que les *pædagogiani* des empereurs n'appartenaient pas tous à l'enfance. Ils étaient divisés par âge, par taille et par nations.

1. « *Halotus ex pædagogio Cæsaris. V. A. XII.* » — « *Phlegon, ex pædagogio Cæsaris. V. A. « XIIIX. »* — *Philonicus, Ti. Cæsaris Germ. de « pædagogio. Vixit, ann. XIIIX.* » (*Corp. inscrip. lat.*) XIIIX est une manière assez peu usitée d'écrire XVIII. On décompose ainsi : X et IIIX, c'est-à-dire X, plus X moins II = XVIII.

Je pourrais donner d'autres développements sur le *pædagogium* romain ; mais je me borne à ce que j'en ai dit.

Aussi bien, pour en parler à fond, d'après les révélations des auteurs latins, ne serait-il pas à propos d'abandonner la langue dans laquelle ces détails sont venus jusqu'à nous. Il est trop difficile, en effet, de toucher à l'histoire privée des Romains de l'Empire, sans remuer de véritables turpitudes.

Lorsque cette société corrompue disparut avec toutes ses hontes, l'usage du *pædagogium*, tel qu'il était devenu, se perdit avec elle. De la cour des empereurs d'Occident, il avait passé à celle des empereurs d'Orient¹ ; et il s'y maintint, même après la chute de l'Empire romain ; mais on n'y admettait les enfants à recevoir l'hospitalité du palais impérial que dans le but lé-

1. Voyez dans le *Thesaurus antiq. rom.* la *Notitia dignitatum imperii Orientis* ; voyez aussi le *Code Théodosien*.

gitime de les former au service domestique des princes.

C'est à la cour de Byzance et dans le souvenir des habitudes de la cour romaine, que les rois mérovingiens allèrent chercher l'idée de faire élever dans leurs demeures un certain nombre de jeunes garçons. Les auteurs qui ont étudié les institutions de l'ancienne France s'accordent pour reconnaître que les Mérovingiens se sont appliqués à copier en tous points les empereurs. « Ils prétendent (leur) succéder purement et simplement, écrit M. Gasquet; ils en revêtent le costume, ils en prennent les usages..... Rien ne ressemble plus à un empereur bysantin qu'un souverain mérovingien. » (*Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France, 1885.*)

Selon M. Fustel de Coulanges, ces princes ont une cour qu'ils appellent, comme les empereurs, le palais sacré. « Les enfants de la plus haute naissance, ajoute le

« même auteur, (y) forment une sorte
« d'école de pages où ils apprennent à
« servir. » (*Histoire des institutions poli-
tiques de l'ancienne France, 1875.*)

Ces enfants sont les *pædagogiani* des souverains mérovingiens. Toutefois le mot ne se retrouve plus dans les auteurs contemporains. Il avait été souillé par les mœurs abominables de Néron et de ses successeurs ; et il évoquait de trop mauvais souvenirs pour rester en usage dans une société renouvelée par l'esprit chrétien.

Saint Grégoire de Tours ne l'emploie pas, et, lorsqu'il veut parler d'un de ces enfants en qui M. Fustel de Coulanges a vu les précurseurs des pages, il se sert d'une association de mots, dans le rapprochement desquels on peut chercher, si je ne me trompe, au moyen d'une réminiscence de Tertullien, un trait d'union entre les enfants du *pædagogium* et ceux de la cour des Mérovingiens.

Ce dernier auteur, en effet, voulant faire

allusion aux désordres de l'empereur Adrien, avait écrit, dans son *Apologétique*, le mot *pædagogiis*, en y joignant le mot *aulicis*: « *Cum de pædagogiis aulicis nescio quem synodi deum facitis*; quand vous introduisez dans le conseil céleste un infâme favori de cour, »

Saint Grégoire de Tours ne trouve plus le premier de ces mots dans la langue de son temps, ou, s'il l'y rencontre encore, il ne veut plus s'en servir; il le remplace par le mot *puer*, et, gardant le second, il écrit: *Puerorum unus aulicorum*.

La présence de ces enfants à la cour ne comportait pas seulement le service près du roi, mais aussi l'étude des lettres. M. Fustel de Coulanges a relevé dans la vie de saint Lambert un texte intéressant à cet égard: *Pater commendavit eum in aula regia erudiendum*, son père le confia au roi pour qu'il fût instruit à sa cour. L'instruction des enfants entretenus dans la maison royale, tel semble être encore,

au temps de Charlemagne, le principal souci des souverains. Le grand Empereur fait élever dans son palais un certain nombre de jeunes nobles qui, à son avis, ne se livrent pas à l'étude avec assez de zèle ; et ce n'est pas sur un autre sujet que porte la fameuse semonce qu'il leur adresse et par laquelle il leur reproche d'avoir méprisé ses ordres, leur gloire et l'étude des lettres ¹.

Aux jours glorieux de la chevalerie, ces aspirations littéraires font place à des préoccupations d'un autre genre. Le noble envoie son fils dans le château de son seigneur suzerain ou de quelque puissant baron. L'enfant y grandit, en ayant sous les yeux les plus généreux exemples. Il se forme de son mieux à mériter un jour ce grade de chevalier qui fait battre l'espérance en toutes les jeunes poitrines. En attendant l'heure des exploits, le damoi-

1. Voyez la fin du chapitre VII.

seau rend à son maître tous les bons offices qui se retrouveront un jour dans le service des pages. Il le sert à table ; il garde son cheval ou tient son chien en laisse ; il l'éclaire, quand il rentre à la nuit ; lui présente l'aiguière et le bassin à laver, etc. Cette similitude de fonctions a produit une confusion ; et c'est ainsi qu'après Lacurne de Sainte-Palaye, tous les auteurs ont parlé du page de la chevalerie.

Ce page n'a jamais existé ; le baron n'a jamais dit : Voilà mes pages, en parlant des enfants élevés près de lui ; mais il disait : Voilà mes *nourris*, comme ce « roi de « Saint-Denis » d'un poème du XII^e siècle, qui, voulant marier Béatrix, fille de Guerri d'Arras, à Herchambault de Ponthieu, seigneur d'Abbeville, s'exprimait ainsi :

« Donner la vuel a un de *mes norris*. »

(*Raoul de Cambrai*, éd. Paul Meyer, v. 6454.)

Le verbe *nourrir*, dans le sens d'élever un enfant, de faire son éducation, est très

fréquemment employé dans les chansons de geste. Je n'en fournirai qu'un seul autre exemple, tiré du même ouvrage, parce que le verbe y est au participe passé et pris substantivement, comme dans la citation précédente :

« Or n'a baron de ci qe en Ponti
« Ne li envoit son fil ou son *nourri*. »

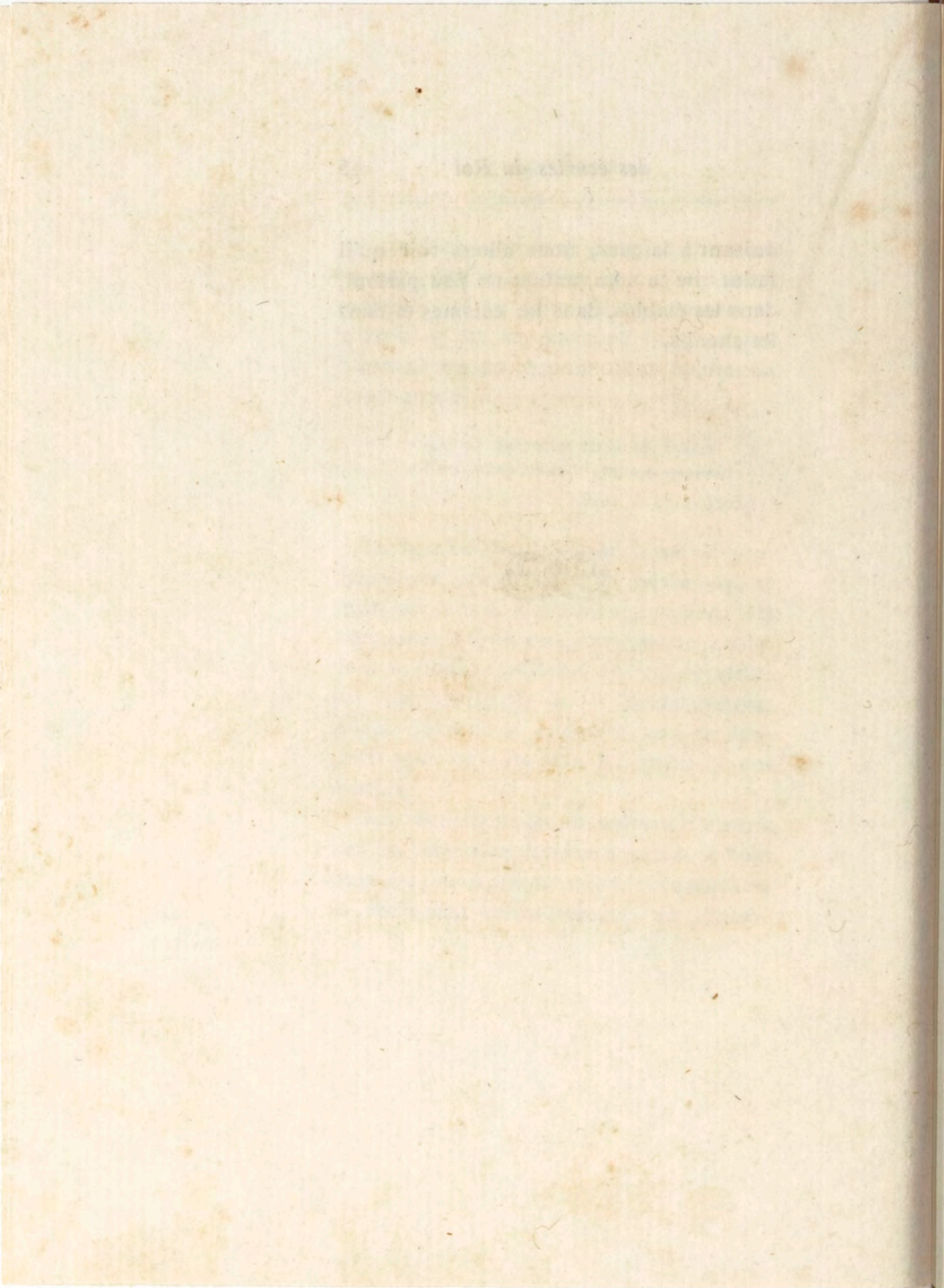
(*Ibid.* V. 524-525.)

Quelquefois on se servait aussi du mot *nourriture* pour rendre la même idée, et cette manière de s'exprimer a survécu à la chevalerie. On la rencontre même encore dans la bouche de Henri II, qui appelait : *ma nourriture*, M. de la Chastaigneraye, ancien page de sa chambre, et qui désignait sous ce nom tous les pages de ses écuries.

Non seulement les damoiseaux nourris par les barons ne portèrent jamais le nom de pages ; mais, avant que leurs descendants le retinssent définitivement, en l'intro-

duisant à la cour, nous allons voir qu'il
fallut que ce nom traînât un peu partout,
dans les étables, dans les cuisines et dans
les chenils.







CHAPITRE II

DE LA CONDITION DU PAGE ET DE SES TRANSFORMATIONS

« Le mot page a d'abord exprimé
« un homme de condition peu re-
« levée... »

(M. LÉON GAUTIER. *La Chevalerie.*)

DANS son beau livre de *la Chevalerie*, M. Léon Gautier fait remarquer très justement que le mot *page*, qui fut admis dans notre langue pour exprimer une des conditions les plus infimes de la société, a eu des destinées bien différentes de celles du mot *valet*, dont les débuts ne pouvaient faire prévoir la déchéance finale.

Il fut un temps, en effet, où le valet était au-dessus du page. A la fin du XIV^e siècle,

lorsqu'il suivait le roi dans une guerre, le page des écuries s'estimait trop heureux d'être mis, « à gaiges de varles. » (*Arch. KK. 34.*)

Aux siècles qui suivirent, il n'en fut plus ainsi; et on les eût bien étonnés, en leur rappelant ce qui avait été, ces jeunes pages de Louis XV, si méprisants pour leurs valets et si impérieux pour s'en faire obéir.

Comme l'a très bien indiqué M. Léon Gautier, à mesure que le valet était descendu, le page s'était élevé.

L'histoire des transformations successives de la condition du page est assez curieuse; je vais l'esquisser rapidement.

Le *pages* ou *pagius* du XIII^e siècle est tout ce qu'il y a de moins relevé, je l'ai déjà dit. Aussi voyez comme les auteurs contemporains s'expriment :

« Qui parleront plus bel c'uns *pages*,

« C'uns trote à pié ne c'uns corlieux »

(*courrier*).

(*Miracles de Nostre-Dame, par Gautier de Coinsy.*)

Le trote à pié est placé sur le même rang que le page. Les fonctions de ce dernier consistent à renouveler les litières dans les écuries, à rendre les plus humbles services dans les cuisines, à porter l'arme ou soigner le cheval de l'homme de guerre qu'il accompagne à l'armée.

Au siècle suivant, sa condition sociale n'a pas changé. Il sert encore sous les ordres du valet; et il est toujours nommé après lui.

« Ne ne il faut (à mon cheval) valet ne *page*. »

(*Machaut*, p. 80.)

« Et en cele heure commença un estris (*querelle*)
« Des valets et des *pages* qui gardoient les roncis
(*chevaux de route*). »

(*Chronique de du Guesclin*.)

« Son bacinet faisoit à son *page* porter. »

(*Ibid.*)

Ainsi, garder les chevaux de leur maître et porter son bacinet, tel est le service des

pages au XIV^e siècle. Rien ne semble annoncer encore l'existence du *page noble*, qui devait un jour écartier le *page vilain* et prendre complètement sa place. Cependant le *page noble* existait.

Les fonctions que les pages remplissaient alors permettent de les ranger en deux catégories, que j'appellerai les *pages du service domestique* et les *pages du service d'armée*.

Ce n'est pas chez les premiers que j'irai chercher le page noble. On conçoit, en effet, que, s'il devait prendre naissance quelque part, ce n'était pas dans la cuisine ou l'écurie, mais bien au sein de la vie guerrière et dans la profession des armes. C'est donc aux *pages du service d'armée* qu'il convient de le demander, mais je ne veux pas dire cependant que le page vilain n'était pas connu dans les rangs de ces derniers. Il s'y rencontrait également ; et je le nommerai *page domestique d'armée*, pour le distinguer du page noble.

Le *page domestique d'armée*, qui était un paysan, accompagnait, dès son enfance, un homme de guerre; et, pendant longtemps, il continuait à le servir, sans perdre son nom de page. C'est lui que l'on trouve dans les montres et les réformations du XIV^e et du XV^e siècles. Tantôt il y figurait à titre de représentation; tantôt il y comparaisait avec son maître et au dernier rang de sa suite: « *Inguerranus de Vaucellis, re-*
« *tentus valetus regis apud Pictavis, sabbato*
« *post sanctum Barnabam, per Routerium*
« *et Bertaudum pagium.* » (*Novi milites. Tabulæ ceratæ, 1308. Rec. des Histor. de France, t. XXII.*) — « Jehan du Plessis, complètement monté en archer, en brigandine, et avec lui un *page.* » (*Réform. de la par. de Mauron, 1426.*) — « Le s^r du Chastel, lance, o son coustilleur et *page.* » (*Montres de Léon, 1480.*) — « Guillaume de Kersauson, en équipage d'homme d'armes, avec deux archers, coustilleur et *page.* » (*Montre de Lesneven, 1503. Voir Hist. gé-*

néal. de la maison de Kersauson, par M. J. de Kersauson. Nantes. 1886, p. 148.)

Le *page noble d'armée* était un jeune garçon, placé par ses parents près d'un seigneur plus puissant qu'eux, pour le servir et recevoir de lui en échange les premiers principes d'éducation militaire. C'était le successeur direct du *damoiseau* de la chevalerie ; car, je le répète, le page est postérieur à la chevalerie ; je veux parler, bien entendu, de sa belle époque, c'est-à-dire de celle qui s'achève avec Philippe-Auguste. Mais, comme l'institution ne mourut pas avec la fin de sa grande période héroïque, et qu'il y eut des chevaliers, longtemps après qu'il n'y avait plus de chevalerie, le mot page fut employé, par la suite, pour désigner l'enfant qui aspirait à recevoir l'accolade. J'ai déjà dit qu'il fut même appliqué, par anachronisme, au *damoiseau*, à *l'enfant*, au *valet* de la chevalerie, dont les fonctions, dans la vie domestique, étaient les mêmes que celles du

futur *page noble d'armée*. Ce dernier, comme le *damoiseau*, faisait un stage près de son maître, et suivait ses exploits pour apprendre le moyen de devenir chevalier à son tour.

Ce page, aspirant-chevalier, si je puis m'exprimer ainsi, existait encore au XVI^e siècle. Je crois le reconnaître, par exemple, dans le testament de Jean de Bremond, *chevalier*, seigneur de Balanzac, de Bardenac, etc., chambellan et maître d'hôtel de Madame la duchesse d'Angoulême et du roi François I^{er}, capitaine et gouverneur des ville et château de Cognac, grand sénéchal d'Angoumois. Dans cet acte, passé à Cognac, le 9 janvier 1525, Jean de Bremond « fit divers legs par lesquels, entre
« autres, il donne à Arnaud du Gua, son
« *écuyer*, son cheval de bataille appelé
« *Traquenard* et sa robe à chevaucher de
« velours noir à Christophe de Lynton, son
« *page*, pour leurs bons services. » (*Généal. de la Maison de Bremond d'Ars.*)

Ainsi l'état de page noble, à partir du XIV^e siècle, était une sorte d'apprentissage pour parvenir au grade de chevalier. C'était un premier stage à subir pour arriver à la chevalerie, le premier de ces trois degrés à franchir, indiqués par Guillaume Guiart, dans ces vers, qu'il écrivait en 1301 :

« Metent à mort ès herberjages
« Chevaliers, escuyers et pages. »

Cependant les pages, que l'on trouvait partout, étaient aussi à l'hôtel royal ; et leur introduction près de la personne du roi ne contribua pas peu à rendre plus tranchée la distinction qui commençait à nettement s'établir entre les pages nobles et les pages vilains. Si, en effet, les autres pages de l'hostel n'approchent jamais du roi, qui les ignore, pour ainsi dire, parmi les « aideeurs, souffleurs, hasteurs, enfans
« et autres appartenans à sa cuisine » (*Tes-*

tament de Louis le Hutin. 1316), du moins les pages d'armée sont admis près de lui, pour lui faire honneur et lui rendre ces services, dont j'ai déjà parlé, porter son armet, son morion, sa targette. L'on comprend facilement qu'une telle fonction ne pouvait revenir au premier paysan venu; et, puisque les enfants qui servaient les seigneurs étaient de jeunes gentilshommes, à plus forte raison, ceux qui servaient le roi devaient-ils composer une véritable élite.

Du jour où le roi eut ses pages de la chambre et ses pages de l'écurie, choisis dans les meilleures familles de la noblesse de France, une sorte de lutte s'établit entre le page d'honneur et le page vilain. Ce fut le premier qui l'emporta, en supplantant absolument le second, dont on ne se faisait plus guère idée au siècle de Louis XIV; mais sa victoire ne fut pas immédiate, et il ne triompha pas sans une longue résistance du page vilain, dont je relève de

nombreuses traces du XIV^e au XVI^e siècle.

Au XIV^e siècle, en effet, le roi a des pages vilains, pages de cuisine, pages d'écurie, pages de chiens. Il a aussi des pages d'honneur. Philippot de Courcelles est page de Charles VI en 1389. (*Comptes de l'hostel des Rois de France. Soc. de l'hist. de Fr.*)

En même temps, les pages vilains sont en usage dans toutes les classes de la société. Le noble, l'homme d'église ont leurs pages. Pierre du Châtel, maître des comptes, chanoine de Notre-Dame de Paris, « lègue X francs à Gieffroy, son page, » en 1394. (*Mélanges hist. t. III. Doc. inéd. de l'hist. de Fr.*)

Mais ce qui est plus curieux, le soldat réfractaire, qui saccage tout sur son passage, le pillard, comme on disait alors, se faisait aussi accompagner d'un page, pour l'aider dans ses vols et ses exactions; et c'est sous ce nom de page, dès lors porté par de jeunes gentilshommes, que des lettres royales de 1399 désignent un ap-

prenti-brigand, qui a pour maître un pillard, et qui, déjà puni dans ses méfaits, a eu l'oreille coupée pour être reconnu.

Au siècle suivant, les pages d'honneur et les pages domestiques continuent à vivre dans les habitudes de nos pères. En voici quelques exemples pris au hasard :

Eude La Pis d'Oë, femme de Jacques Lempereur, échanson du roi, lègue, en 1408, LXVII solz, VI deniers tournois au varlet des chevaux de son mari et XLV solz tournois à son page. (*Ibidem.*)

En 1415, Charles VI accorde des lettres de rémission à un enfant, à peine sorti de l'école, enrôlé par son frère en qualité de page, dans la guerre du duc d'Orléans contre le duc de Bourgogne, et qui avait pris de l'argent sous forme de réquisition.

En 1429, le roi donne un page à Jeanne d'Arc ; « et pour paige, et la servir en « honneur, luy bailla ung... gentilhomme « nommé Loys de Contes. » (*Journal du*

siège d'Orléans.) Il est alors âgé de quatorze ou quinze ans, et rend à Jeanne tous les services du page. Il lui amène son cheval et lui présente son étendard.

Vers 1440, Poitou, l'un des complices de Gilles de Retz, chargé de lui chercher des enfants, en conduit un « à l'ostel de Jehan Colin et de sa femme » et « dist aux autres gens dudit sire que « c'estoit son page ». (*Procès de Gilles de Retz. 1440.*)

Puisque Poitou peut, sans invraisemblance, s'attribuer le luxe d'un page, il n'est donc pas surprenant d'apprendre que le vicomte de Rohan en a plusieurs, et de trouver le nom d'un page de Payen Gaudin, Grand-Maître de l'artillerie de Bretagne, dans les pièces de l'information qui fut dirigée contre lui, en 1470. « Item dit « que aujourd'huy à trois sepmaines, celui « Péan, qui lors estoit à Martigné, envoya « Jean du Cormier, Jacquet Perault et « un sien page, nommé Macé le Brun,

« devant luy à Angers. » (*Information contre Payen Gaudin. 1470.*)

Si, de la maison des grands seigneurs, on passe dans les hôtels des rois et des ducs souverains, il va sans dire qu'on y voit également des pages. Louis XI en a, et qui sont splendidement vêtus ; le duc de Bretagne en élève dix-huit pour les besoins de son écurie. (*Béguin du duc François II. 1488. Archives de Bretagne, t. II.*) Ceux du duc de Bourgogne ne le cèdent en rien à ceux du roi de France pour la magnificence du costume. Olivier de la Marche, qui vient de décrire les splendeurs de leurs vêtements dans un tournoi où ils figurent, parle pourtant encore de pages palefreniers dans sa description de l'écurie du duc. De même, Philippe de Commines ; il vivait à la cour de Louis XI, où les pages étaient, à certains jours, vêtus de brillantes journades et de somptueuses écharpes. Cependant, ses Mémoires nous révèlent que, de son temps, on désignait

aussi, sous le nom de pages, les palefreniers qui pansaient les chevaux dans les armées : « Pour combattre, dit-il, n'y
« avoit point plus de neuf mille hommes,
« dont je conte deux mille pour la se-
« quelle et serviteurs des gens de bien de
« l'ost; *je ne conte point pages, ne valets*
« *de somniers, ne telles gens.* »

C'est le même dédain qui, peu d'années auparavant, avait dicté la phrase suivante de la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*: « Derrière les hommes d'armes es-
« toient les paiges, les chevaulx et tous
« les meschans gens non puissans de com-
« battre. »

Pendant le XVI^e siècle, on rencontre encore des pages domestiques ou pages vilains, mais ils deviennent plus rares. Les œuvres de Rabelais, néanmoins, les mentionnent. Une des distractions de Panurge, dans la cour du Palais, est de couper les sangles de la mule d'un gros conseiller. Le page de ce dernier ne se

doute de rien, très occupé qu'il est à jouer aux dés avec ses camarades. Le gros conseiller arrive, se met en selle et tombe. Cette bonne farce de Panurge a pour conséquence de faire « fouetter monsieur « le page, verd comme pré. »

Le *Journal de l'Estoile* nous montre encore des pages vilains, jouant avec une grande insolence, en compagnie des laquais, « leurs jeux accoustumés, » sur le pont Saint-Michel, pendant la procession des chevaliers du Saint-Esprit, en 1599.

Enfin, au XVII^e siècle, les ordonnances de police continuent à appeler *pages* une certaine catégorie de valets. Entre autres, un règlement du 30 mars 1635 fait « défenses à tous *Pages*, Laquais et Hommes-de-Chambre, de porter aucunes épées, « bastons, ny armes offensives et défensives, à peine de la hard ; » mais tout permet de supposer que le mot page ne figurait dans les ordonnances de la police que par habitude, et parce que le texte

ainsi que les principales dispositions en étaient reproduits de règlements antérieurs.

En effet, même au temps de Rabelais, on commençait à perdre l'habitude de conserver le nom de pages aux jeunes palefreniers. Cinquante ans plus tard, le président Fauchet ne retrouve guère l'idée de domestique dans le sens du mot, tel qu'il était alors usité, puisqu'il est obligé d'aller chercher une preuve de l'origine oubliée des pages dans un détail particulier et peu connu de ses contemporains : « Aujourd'hui encore, leur dit-il, les tuilliers appellent pages ces petits valets, qui, sur des pallettes, portent seicher les tuilles vertes. » (*Orig. des Chevaliers.*) Si Claude Fauchet est contraint d'emprunter son exemple à un renseignement presque ignoré, c'est que le page domestique a disparu à peu près, sinon des usages, du moins de la langue de son temps; et, en effet, il devenait de plus en plus difficile de ranger sous ce nom le valet d'écurie et le

jeune gentilhomme, qui servait près du roi ou près des grands seigneurs.

Ce n'est pas seulement au siècle de la Fontaine qui a composé ce vers fameux :

Tout marquis veut avoir des pages,

que la manie d'en entretenir s'était généralisée. Montaigne avait écrit : « C'est un
« bel usage de notre nation qu'aux bonnes
« maisons nos enfants soient reçus pour
« y estre nourris et élevés pages, comme
« en une école de noblesse, et est discour-
« toisie, dit-on, et injure d'en refuser un
« gentilhomme. » Mais il ne lui suffisait pas de préconiser ainsi « ce bel usage » ; il voulut s'y conformer, et il prit un page, que Balzac n'a jamais pu lui pardonner : « N'est-ce pas, en effet, se moquer des
« gens, de faire sçavoir au monde qu'il
« avoit un page ? Quelque amitié, quelque
« estime que j'aie pour lui, je ne sçaurois
« lui souffrir ce page. C'eut été une vani-

« té de Capitan de la comédie de dire
« qu'il en avoit, s'il n'en eut pas eu ;
« mais, s'il en avoit, je soutiens qu'il
« n'en devoit pas avoir. Il me semble
« qu'un page est une personne assez inu-
« tile et assez hors d'œuvre dans une
« maison de cinq à six mil livres de
« rente. » (*Entretiens Dissertat. XIX*).

Du jour où la présence des pages dans la demeure des grands n'eut plus pour but l'éducation militaire de ces jeunes gens, ce ne fut qu'affaire de rivalité ou d'ostentation. On lutta sur le nombre, sur la qualité de ses pages, sur les splendeurs de leur accoutrement. Pendant le règne de Louis XIV, je cite au hasard le cardinal Mazarin, qui en comptait vingt-quatre attachés à sa maison, le chancelier Séguier, dont les pages figurèrent à l'entrée de 1660, « vêtus de satin violet, « chamarrés d'argent et couverts de « plumes. »

Au siècle suivant, je ne sais pas si les

Grands-Maîtres de l'Ordre de Malte ne demandaient pas des preuves de noblesse, comme le roi, aux enfants qui sollicitaient l'honneur d'être admis au nombre de leurs pages. Quant au duc de Gesvres, gouverneur de Paris, il choisissait les siens parmi les rejetons des meilleures familles, au dire de M^{me} de Créqui, dans la curieuse peinture qu'elle a tracée de ce personnage, en ses *Souvenirs*: « C'était
« visiblement des enfants de bonne mai-
« son, car ils avaient tous la croix de
« Malte ou celle de Saint-Lazare. »

En promenant à travers Paris les jolis pages qui entouraient sa singulière personne, le duc de Gesvres, comme tous les grands seigneurs qui l'avaient précédé, ne faisait qu'obéir à un inconscient besoin d'imiter en toutes ses allures la majesté des habitudes royales. Mais, avant de servir à rehausser le faste d'un triomphe particulier, au compte de Mazarin, du chancelier Séguier ou de François Potier,

duc de Gesvres, les pages avaient figuré dans tout l'éclat des cortèges de la royauté; et c'est là que la multitude avait commencé à prévoir dans quel sens définitif la condition du page se transformerait.

Le 16 juin 1549, Henri II fait son entrée solennelle, après son sacre, dans sa ville de Paris. Le majestueux cortège déroule ses couleurs éclatantes devant les yeux de la foule ébahie. Ce sont d'abord
« les pages des gentilshommes servans,
« ceux des gentilshommes de la chambre,
« capitaines, comtes, seigneurs et pensionnaires meslez ensemble; ceux des
« chevaliers de l'Ordre, ceux des mar-
« chaux et connestables de France et des princes, tous montez sur coursiers, rous-
« sins, chevaux turcs et d'Espagne, richement enharnachez; les uns bardez et
« les autres caparassonnez des sortes et
« couleurs des habillemens desdits pages
« qui (sont) de drap d'or, d'argent et ve-

« loux de diverses couleurs faits de bro-
« derie; et (portent) lesdits pages les ar-
« mets, morions, lances et autres armes
« de leurs maîtres.

« Puis treize pages d'honneur, montez
« sur treize grands chevaux du Roy di-
« versement enharnachez; lesdits pages
« habillez de pourpoints et hauts de
« chausses de satin blanc découpé et de
« sayes à demy-manches de veloux blanc
« couverts de broderie et cordons d'argent,
« les bonnets de veloux blanc garnis de
« plumes blanches..... les deux derniers
« montés sur deux chevaux turcs blancs,
« caparassonez de mesme que l'habille-
« ment du Roy, l'un portant son morion...
« l'autre portant son armet..., l'un et
« l'autre garnis de grands pennaches en-
« richis d'or. » (*Cérémonial François.*)

Ce n'était pas la première fois que la foule avait sous les yeux un tel spectacle. Lorsque nos pères eurent vu ces jeunes gens définitivement associés au triomphe

de l'apothéose royale, ils comprirent qu'il n'y avait plus qu'une seule espèce de pages ; et c'est ainsi que des deux sens du mot, un seul resta, que de ses deux significations, une s'imposa, celle qui voyait dans le page l'enfant d'honneur.





CHAPITRE III

LES PAGES DU ROI

Nous passons près des rois tout le temps de nos vies.
MALHERBE.

LES premiers pages royaux dont j'ai retrouvé la trace appartenaient à la maison de saint Louis. Ils figurent dans les comptes de 1241 : *Trespagii de stabula regis*. En cette même année et dans les mêmes comptes, on voit également trois pages de l'étable de la reine, *tres pagii qui sunt circa equos stabulæ dominæ reginæ*; un page de l'étable du seigneur Charles, *pagius de stabula domini Karoli*; seize pages de la cuisine, *sexdecim pagii coquinæ*; quatre pages de l'étable des sommeliers du

roi, *quatuor pagii de stabula summelario-
rum regis.* (*Rec. des Hist. de France*,
XXII.)

Sous le règne de Philippe le Bel, en 1307, on trouve encore des pages de cuisine, et en plus des pages des chiens du roi, des pages de ses parcs de lièvre ¹, des pages des chevaux de ses chapelains.

Jusqu'au règne de Charles VI (1380-1422), presque tous les pages dont on relève la présence dans les comptes de l'hôtel du roi sont de jeunes mercenaires attachés au service de la maison royale. A partir de ce monarque ou peu de temps avant lui, le page noble fait son apparition près de la personne du roi.

J'ai déjà parlé de Philippot de Cour-

1. « *Pagii leporariorum regis* » (*Ibid.*) *Leporarium*, ii. Parc pour les lièvres. (*Dict. de Quicherat.*) A moins que le mot *canum* soit ici sous-entendu, chiens employés à la chasse des lièvres. Du Cange parle de *canes leporarii*.

celles, son page en 1389. En 1392, ce malheureux prince, chevauchant dans la forêt du Mans, était entouré de ses pages, au moment où il fut atteint d'aliénation mentale. L'un d'eux portait sur sa tête l'armet du roi, l'autre portait « sa lance garnie de soye vermeille. » Le premier, « assoupy par la chaleur, laissa tomber sa lance sur l'armet » de son compagnon ; et c'est ce bruit imprévu et sonore qui détermina chez le roi le premier accès de folie furieuse.

Bien des années après, le 27 septembre 1421, Charles VI va tirer de l'arbalète à Vincennes ; là encore il est accompagné de ses pages ; et les comptes de son hôtel font mention de quelque menue monnaie qui fut distribuée à ces jeunes gens, pour avoir « joué de l'arbaleste avec icellui seigneur. » (*Comptes de l'hostel des Rois de France.*)

Au chapitre précédent, j'ai montré l'influence que le page noble avait exercée,

pour écarter peu à peu le page vilain. C'est naturellement à la cour que celui-ci céda en premier lieu la place à son brillant rival. Il existait encore dans les maisons des particuliers, lorsqu'il avait disparu de l'hôtel royal depuis près de deux siècles.

En 1384, nous le trouvons pour la dernière fois, « faisant lictière aux chevaux » de l'écurie du roi. Dès l'année 1419, il n'est plus question, dans les dépenses, de ces pages palefreniers.

De 1422 à 1463, c'est-à-dire de tout le règne de Charles VII, nous ne savons rien, parce que les comptes n'existent plus ; mais un passage du *Cérémonial François* nous montre les pages de la chambre de ce monarque appelés à l'honneur de marcher à sa suite, dans son entrée de 1437, montés sur ses chevaux et couverts de livrées « semées d'orfèverie. » On voit par là tout le chemin que le page avait fait dans la maison du roi.

Sous le règne de Louis XI, ce n'est pas

seulement le page de la chambre, c'est aussi le page de l'écurie qui a trouvé accès près de la personne royale. En considérant son point de départ, l'on pourrait s'étonner de le trouver à cette place, lui qui, la veille encore, faisait litière aux chevaux moyennant deux sols par jour ; mais le page de l'écurie n'est plus un vulgaire palefrenier, c'est un jeune gentilhomme qui vient se former aux nobles exercices, parce que, devant accompagner son prince dans tout voyage et tout cortège, il doit y faire bonne et vaillante figure à cheval.

J'ai prononcé le mot gentilhomme. Sous le règne de Louis XI, la noblesse chez le page n'est pas encore une condition rigoureusement imposée. En 1464, le roi retient en qualité « de paige ung jeune enfant, » Colin Menart, « fils d'ung bourgeois de Paris. » (*Arch. Nat. KK. 65.*) Mais c'est une exception ; et si l'on ne demande pas aux pages de prouver leur noblesse, du moins l'on voit poindre déjà la préoccu-

pation d'avoir en eux, pour chevaucher autour du prince, une compagnie qui lui fasse honneur. L'on n'exige pas non plus, comme au règne de Louis XIV et de ses successeurs, que l'enfant soit joli de figure; mais quand Louis XI part pour Tournai, en 1464, les cinq pages qu'il mène avec lui, sont habillés de neuf « pour « estre mieux en point alentour d'icellui « seigneur. » (*Ibidem.*)

Les pages de l'écurie, introduits près de la personne des rois, ne quittèrent plus leur service. Ils font l'objet de cette étude; et, si j'ai employé les chapitres qui précèdent à parler du page en général, c'est que j'ai cru utile de ne pas présenter au lecteur le page de l'écurie, pendant le XVII^e siècle, sans écrire un seul mot qui complète son histoire en éclairant ses origines, mais je viens à mon sujet, et j'y consacrerai tous les développements qui vont suivre.

Toutefois, puisque j'ai donné *les pages*

du roi ¹ pour titre à ce chapitre, je veux auparavant rappeler que la cour de nos souverains, pendant les deux derniers siècles, comptait encore des *pages de la chambre*, des *pages de la vénerie*, des *pages du haras* et des *pages de la musique ou de la chapelle*.

Les *pages de la chambre* étaient aussi anciens, si ce n'est plus anciens que les pages de l'écurie. Au siècle de Louis XIV, ils avaient le pas sur ces derniers. Ce sont eux qui sont désignés dans les vieilles chroniques sous le nom d'*enfants d'honneur*.

« Leur service, borné à l'intérieur du « château, écrit le comte d'Hézecques, ne « demandait ni taille ni force; aussi y « entrait-on très jeune, et j'en ai connu

1. Outre les pages du roi, je n'ai pas besoin de le dire, il y avait les pages de la reine, les pages du Dauphin, les pages des princes du sang, en un mot, il y en avait partout où la magnificence du roi avait établi un service de maison séparée.

« qui y étaient arrivés à neuf ans. Deux
« gouverneurs et un précepteur étaient
« chargés de surveiller leur éducation; et,
« grâce à leur petit nombre, cette éduca-
« tion était bien supérieure à celle que
« recevaient les pages des écuries, laquelle,
« je dois le dire, laissait beaucoup à dé-
« sirer.

« Autrefois, c'étaient les premiers gen-
« tilshommes de la chambre qui avaient
« la direction des pages; chacun d'eux en
« avait six qui ne servaient que pendant
« une année. Mais, en 1784, on reconnut
« que ce mode de service avait plus d'un
« inconvénient, tant sous le rapport de
« l'éducation que sous celui de la dépense.
« On réduisit donc le nombre des pages
« à huit; mais on les rendit permanents,
« et, au lieu de les loger, comme aupara-
« vant, dans les hôtels des premiers gen-
« tilshommes, auxquels ils étaient attachés,
« on leur en assigna un particulier, rue de
« l'Orangerie.

« Il fallait, pour être reçu page de la
« chambre, prouver aux moins deux cents
« ans de noblesse directe et avoir une
« pension de six cents livres, destinée aux
« menues dépenses.

« Alors les parents étaient délivrés de
« toute sollicitude : habillement, nour-
« riture, maîtres, soins pendant les ma-
« ladies, tout était fourni avec une magni-
« ficence vraiment royale.

« Un seul habit de page de la chambre
« coûtait quinze cents livres ; aussi était-
« il en velours cramoisi, brodé en or sur
« toutes les tailles. Le chapeau était garni
« d'un plumet et d'un large point d'Es-
« pagne. Ils avaient de plus un petit habit
« en drap écarlate, galonné en or et ar-
« gent ¹.

1. A l'entrée de Louis XIV, en 1660, ils étaient revêtus « de casaques de velours, couleurs de feu, toutes couvertes d'or. » (*Lettre de M^{me} de Maintenon à M^{me} de Villarceaux, 27 août 1660.*)

« Le service des pages de la chambre
« consistait à se trouver au grand lever du
« roi, à l'accompagner à la messe, à l'éclair-
« rer au retour de la chasse et à assister
« au coucher pour lui donner ses pan-
« toufles. » (*Souvenirs d'un page de la cour
de Louis XVI, par le comte d'Hézecques.
Paris, Didier, 1873.*)

Les *pages de la vénerie* n'étaient pas nombreux. Dans les comptes de 1570, sur soixante-treize pages du roi, on n'en relève que trois de la vénerie et deux dans ceux de 1708 : Charles Grandin de Mausigny et François Boisfranc de Tilly. (*Arch., KK, 212.*) Ils étaient destinés à devenir officiers de la vénerie royale. Je crois qu'ils n'étaient pas obligés à fournir des preuves de noblesse. Comme leurs confrères du haras, ils recevaient des gages, 27^{tt} par mois.

Si l'on en juge par les deux noms suivants, relevés également en 1708, Louis Vaillant et Pierre Dausbourg, les *pages du*

haras, pas plus que les précédents, n'étaient tenus aux preuves.

Il faut en dire autant des *pages de la musique*, qui, pour être admis dans la chapelle royale, n'avaient à faire d'autres preuves que celles de leurs dispositions musicales et de leur jolie voix.

J'arrive maintenant aux *pages de l'écurie* et à leurs attributions vis-à-vis de la personne du roi. A son avènement, ils figuraient aux entrées solennelles qu'il faisait en certaines villes de son royaume. On constate leur présence à ces marches triomphales, dès les premières années du XV^e siècle.

Ils menaient ensuite ce service d'attachés aux cortèges royaux jusqu'à la mort du prince, où on les retrouvait encore formant garde d'honneur autour du char funèbre.

Lorsque Charles VIII mourut à Amboise, en 1498, son corps fut ramené de cette ville à Paris. Les pages de l'écurie firent en

procession ce trajet de plus de cinquante lieues, à travers des chemins si mauvais que l'on avait été obligé de préposer des laquais au seul soin de surveiller le chariot du corps et de marcher « quand et lui, pour « le soutenir et redresser, s'il versoit. »

Les pages montaient les petites haquenées du roi, sous la conduite de l'escuyer du corps de la despense. « Et après ledit escuyer (chevauchaient) six paiges vestus « de veloux noirs sur six coursiers housés « de veloux noir jusques en terre avec la « croix blanche dessus. » (*Bibl. Mazarine. Mss., n° 2766.*)

Cet ordre de cérémonies fut observé rigoureusement dans toutes les funérailles des rois qui succédèrent à Charles VIII.

A la translation du cœur de Louis XIV, en 1715, dans la chapelle des jésuites de la rue Saint-Antoine, et au convoi de son corps à Saint-Denis, les pages de la petite et de la grande Écurie chevauchaient sur deux lignes, un flambeau à la main.

Entre ces deux dates extrêmes, l'avènement au trône et le tombeau, le service des pages de l'écurie était multiple et presque quotidien. Je ne le suivrai pas à travers les différents règnes ; je le reprends à Louis XIV. L'étiquette était alors définitivement établie, et les attributions des pages si nettement déterminées, qu'elles ne subirent aucun changement notable jusqu'à la fin du siècle dernier.

Lorsque le roi allait à la chasse au tiré ou faisait une promenade à cheval, huit pages de ses deux écuries l'accompagnaient. Ils étaient vêtus, pour la circonstance, d'un manteau bleu, bordé de galons d'or, que l'on appelait *surtout*¹. Arrivés au lieu du rendez-vous de chasse, « ils quittaient
« leurs habits pour prendre de petites vestes
« de coutil bleu et des guêtres de peau,
« et se tenaient chacun avec un fusil, derrière le prince, qui, ayant tiré, prenait

1. Voyez le chapitre du costume.

« une autre arme, tandis que la première,
« passant de main en main, arrivait à
« l'arquebusier qui la rechargeait. Pendant
« ce temps, le premier page ¹ faisait ra-
« masser le gibier et en tenait un compte
« exact sur de petites tablettes ; et, aussitôt
« la chasse finie, il se rendait dans le ca-
« binet du roi, qui lui en ordonnait la dis-
« tribution ². »

1. Cette place de *premier page* était accordée au mérite. Entre autres privilèges, elle procurait, à la sortie de l'École, une compagnie de cavalerie aux jeunes gens qui s'y étaient maintenus.

2. Le comte d'Hézacques. *Souvenirs d'un page*, etc. « On pense bien, ajoute-t-il, que cette place
« était très agréable ; car, outre l'avantage qu'elle
« offrait de se livrer à un travail particulier avec
« le roi, comme l'aurait fait un petit ministre,
« Louis XVI tuant à chaque chasse quatre ou cinq
« cents pièces, il en restait beaucoup au premier
« page. On nous distribuait aussi, en ces occasions,
« douze bouteilles de vin de Champagne. »

L'État de la France, en ses différentes éditions, décrit le service des pages et donne quelques détails qui varient avec ce que le comte d'Hézacques

Lorsque le roi sortait du château ou y rentrait à la nuit, trois pages des écuries, nommés à cet effet par le gouverneur tenaient le flambeau pour éclairer Sa Majesté. Ils partageaient ce service avec les pages de la chambre.

De même, « si le roi marchait de nuit
« en campagne, en carosse à six ou huit
« chevaux, comme en revenant de Marly
« à Versailles, ordinairement quatre pages
« de la petite écurie éclairaient autour du
« carosse du corps pour le roi, autant au-
« tour du carosse » des princes du sang,
et deux seulement « pour chaque carosse
qui les suivait. » (*Etat de la France,*
1712.)

« Les jours de grandes cérémonies, les
« pages montaient sur la voiture à deux
« chevaux; et, quand le roi montait à che-

en a dit et ce que j'en rapporte moi-même. Ce ne sont d'ailleurs que des modifications sans importance et dont l'énumération n'offrirait aucun intérêt.

« val, le premier page tenait l'étrier droit.
« Deux d'entre eux, quand les princesses
« sortaient, les précédaient toujours, avec
« un troisième, de ceux qui étaient ga-
« lonnés et qu'on appelait *surtout*, pour
« porter la queue de la robe. Ils accompa-
« gnaient à cheval, quand les princesses
« sortaient en voiture. » (*Souvenirs, etc.*, par
le comte d'Hézecques.)

Il en était également ainsi dans les grandes chasses où les dames de la cour étaient admises; chacune de celles qui montaient les chevaux du roi était escortée d'un page de l'écurie. (*Et. de la France.*)

« Lorsque le roi recevait à sa table des
« seigneurs ou des dames, des pages,
« en nombre égal, servaient les invités. »
*Les Grands Ecuyers et la Grande Ecurie
de France*, par M. Edouard de Barthé-
lemy.)

« Quand le roi ou les princes voulaient
« envoyer savoir des nouvelles de quel-
« qu'un ou complimenter sur un évé-

« nement de famille, c'était un page,
« suivi du palefrenier, qui était chargé de
« cette commission. » (D'Hézacques.) Aussi
les pages avaient-ils, en ces circonstances,
la prérogative d'être introduits sans le
moindre retard ; et, en leur qualité de
messagers du roi, ils n'attendaient jamais.
De tout temps, ils avaient été honorés de
missions par la confiance des rois. J'en
pourrais multiplier les exemples, en voici
trois choisis dans le nombre.

En 1493, Gilles Delpimel, paige d'Anne
de Bretagne, reçoit de son trésorier « la
« somme de 7[#] 5 sols tournois pour luy
« avoir apporté des lectres du Roy, qui
« estoit lors en Picardie. » (*Arch., KK,*
83.)

En 1507, Louis XII veut gratifier le roi
d'Écosse de deux beaux chevaux de son
haras. C'est Christophe de Gayas, un de
ses pages, qu'il désigne pour cette expé-
dition ; et, afin que ce dernier lui fasse
honneur, il le couvre au départ d'un riche

costume de velours jaune, bordé de velours rouge. (*Ibid.*, 86.)

Henri II fait présent au roi d'Angleterre, en 1552, d'un convoi de chevaux, de mules et de petits mulets de ses écuries; la caravane se met en marche sous la conduite de six pages. (*Ibid.*, 110.)

Les missions de ce genre ou les fonctions près de la personne du roi étaient naturellement très recherchées; mais, ce qui l'était bien davantage encore, c'était l'honneur d'accompagner Sa Majesté dans toutes les opérations d'une campagne. Autrefois, « à l'armée, les armes du roi « (étaient) toujours portées à sa suite, sur un « chariot ou sur un cheval de bât; et, s'il « y avait apparence de bataille, le doyen « des pages de la grande écurie (mettait) sur « lui les armes du roi, afin d'être tout prêt « à les lui donner dans le moment, ces « armes consistant en un casque, une cuirasse et des tassettes ou demi-brassars. » (*Etat de la France*, 1712.)

Depuis le règne de Louis XIV, lorsque le roi allait à l'armée, douze pages de la grande écurie étaient nommés pour partir avec lui. Ils couchaient alors sous la tente, servaient d'aides de camp aux aides de camp du roi, et faisaient leur apprentissage de la vie militaire.

Comme on vient de le voir, nombreuses étaient les circonstances où le page approchait de la personne royale; et, pendant tout son temps d'école, cette distinction faisait l'objet de son ambition la plus chère. Mais, si les pages étaient fiers de servir près du roi, les rois aussi étaient fiers de leurs pages; et je leur prête à tous, vis-à-vis de ces jeunes gens, les sentiments de Henri II, dans l'entrevue qu'il eut avec le grand écuyer de Charles Quint, et dont les détails nous ont été conservés par Brantôme.

« J'ay ouy conter à Mons^r de Carnavalet¹ (qui, avec Mons^r de Sy pierre, avoit

1. François de Kernevenoy, dit de Carnavalet,

« la principale charge de la grande es-
« curie), qu'un jour l'empereur ayant en-
« voié vers le roy son grand escuyer pour
« quelques affaires, le roy luy-mesme lui
« fit voir tous ses grands chevaux et de-
« dans et dehors l'escurye, les voyans si
« beaux et si bien magnians qu'il s'estonna
« et dict que l'empereur son maistre
« n'avoit point d'escurie plus belle, il s'en
« falloit beaucoup, et la loua en toute
« extrémité, et surtout de quoy la plus-
« part de ses chevaux estoient de son
« harras.

« Ce n'est pas tout, dict-il, car je vous
« veux monstrier encor un plus beau haras:»
et lui fit venir tous ses pages « qu'il avoit
« déjà commandez d'estre prests, tant de
« la chambre, de la grande escurie, de la
« petite escurie, de la vènerie, de la fau-

écuyer du roi, chevalier de son ordre, fut gouverneur du duc d'Anjou, le futur Henri III, et mourut en 1571, à Paris, où il fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« connerie que d'ailleurs, qui tous pou-
« voient bien monter à six ou sept vingts.

« Voyla, dict-il, mon autre harras de
« ces pages que j'estime autant que les
« autres : car ce sont tous gentilshommes
« de bonne part de mon royaume, lesquels
« je nourris; et, tous les ans, j'en sors
« hors de page une cinquantaine que j'en-
« voye soudain aux guerres, ou parmi
« l'infanterie, ou gendarmerie, ou la caval-
« lerie légère ; lesquels en tournemain,
« estans ainsy gentilshommes et bien
« nourris, avec les beaux exemples qu'ils
« voyent devant eux, se façonnent et se
« font bons soldats et bonnes gens de
« guerre : si bien qu'en partie de ceux qui
« l'ont faicte à l'empereur vostre maistre
« soubs moy, mes nourritures en sont du
« nombre ; d'autant qu'aussi à mesme
« temps et aussitost j'y en remets d'autres
« et les renouvelle ainsy, de sorte que n'en
« perdz jamais la race de cet haras, non
« plus que de mes chevaux.

« Ce grand escuyer ayant entendu tout
« cela s'en esbahyt et admira et estima
« bien autant cet haras de ces honnestes
« pages et jeunes gentilshommes comme
« des chevaux. Il avoit raison, car j'en ay
« veu sortir de braves et vaillans gens de
« guerre, soldats, capitaines et gens d'ar-
« mes de chevaux légers et de gens de
« pied. Et le roy se baignoit d'ayse quand
« il entendoit de leurs prouesses, vaillances
« et exploicts, disant aussitost que c'estoit
« de ses nourritures, car jamais il n'en
« perdoit la souvenance et les recognoissoit
« tousjours comme quand ils estoient
« pages, et les gratifioit tousjours par-
« dessus les autres de quelque chose ou
« bienfaict. »

Cette dernière phrase de Brantôme ne reçut aucun démenti des successeurs de Henri II, qui établirent même certaines prérogatives en faveur de leurs pages. Ceux-ci en étaient fort jaloux; et lorsqu'ils se voyaient obligés de faire appel au grand

écuyer, gardien naturel de leurs droits, ils étaient sûrs d'en obtenir toujours gain de cause.

En 1778, une discussion s'éleva, sur une question de rang, entre M. Robinault du Plessis, ancien page, et un sous-lieutenant qui avait été breveté le même jour que lui, au régiment de Bourbon. Le concurrent avait accepté de s'en remettre au sort; mais M. du Plessis écrivit au grand écuyer la lettre suivante, en date du 29 juin 1778 :

Monseigneur,

« J'ay recours à vous pour défendre une prérogative dont le corps des pages a toujours joui...
« Après avoir été page du roy, le temps prescrit, je fus breveté au régiment de Bourbon du même jour qu'un volontaire qui faisoit le service de cavalier depuis dix-huit mois, sur qui j'exigeois la primauté du rang, sachant que l'usage étoit en ma faveur. Cependant la cour, sans le considérer, en a remis au sort, etc... »

Le grand écuyer fit immédiatement répondre :

« Monsieur le prince de Lambesc prie Monsieur le prince de Montbarrey de vouloir bien rendre justice à M. du Plessis de Robinault, sous-lieutenant au régiment de Bourbon. Il a obtenu son brevet au sortir des pages de la grande écurie du Roy. Le mesme jour, il en a été expédié un pour un volontaire qui faisoit le service de cavalier à ce régiment depuis dix-huit mois. Le page a prétendu, selon l'usage, avoir rang avant ce volontaire et a fait à cet égard ses représentations à M. le comte de la Guiche ¹, qui a suspendu de les faire tirer au sort. Monsieur le prince de Montbarrey voudra bien protéger les droits du page du Roy et ordonner que, selon l'usage, il prenne rang avant ce volontaire. Il lui en sera très obligé, etc... »
(Arch. nat., O¹ 974.)

Lorsque l'autorité du grand écuyer ne suffisait pas pour arranger le différend, l'affaire était portée au tribunal du roi. Le page était certain d'y trouver en sa faveur un esprit prévenu à l'avance.

Il en était de même, si au lieu d'être partie en la cause, le page y venait en ac-

1. Colonel du régiment.

cusé. Surtout quand il fallait juger une des nombreuses difficultés que suscitaient les mille espiègeries de chaque jour et qui, d'ailleurs, lui étaient rarement soumises, le roi penchait toujours à l'indulgence. Comme Louis XIV, apprenant un bon tour, dont la victime avait été M. le président de Harlay, il disait en souriant : Cela est bien page ; et la chose en restait là.

On a de la peine à concilier l'idée que l'on se fait généralement de la majesté de nos rois avec le souvenir de certaines libertés qui existaient en faveur des pages de l'écurie et que ces derniers se gardaient bien de laisser tomber en désuétude.

Le jour de la Fête-Dieu, par exemple, « le roi se rendait à la paroisse (Notre-
« Dame de Versailles) et en revenait dans
« un carrosse fait exprès pour cette cé-
« rémonie. Il était attelé de deux énormes
« chevaux blancs ne servant que dans
« cette occasion. Toute la famille royale

« se mettait dans ce carrosse avec le roi.
« Les pages du roi avaient le privilège de
« monter derrière, sur les marches de
« chaque côté des portières, sur le siège,
« partout enfin où ils pouvaient tenir. »
(*Hist. des rues de Versailles, par M. J.-A.
Le Roi.*)

Etant donnée la rigueur de l'ancienne cour sur toutes les questions d'étiquette, n'était-ce pas traiter les pages en véritables enfants gâtés et leur prouver, dans une certaine mesure, que rien ne leur était défendu ? Cette faiblesse du monarque pour ceux qui étaient les benjamins parmi ses serviteurs contribua en partie à faire les pages ce qu'ils ont été. En dehors du roi, le grand écuyer seul était capable de leur imposer. Nulle autre personne ne les tenait en respect ; et, lorsqu'ils passaient, comme nous allons les voir, portant les couleurs de leur maître, en de somptueuses livrées, on eût dit qu'il leur avait cédé toutes les prérogatives de

son omnipotence et que le monde entier devait se retirer devant leur bon plaisir.





CHAPITRE IV

LE COSTUME DES PAGES DES ECURIES DU ROI.

« Cinq robes à cinq des
« paiges pour estre mieulx en
« point alentour d'icellui sei-
« gneur. »

(1463. *Extrait des comptes
de l'écurie.*)

LE costume des pages de l'écurie a bien varié, suivant les modes et les époques. Robes, journades, hucques, jacquettes, robes à façon de saies, saies, casaques et redingotes, telle est, en peu de mots, l'histoire du costume chez les pages. Outre les modifications apportées par le temps, à chaque changement de roi, il fallait changer le costume des pages, afin

de le mettre au goût et « aux couleurs
« d'icellui seigneur. »

C'est ainsi que l'on voit dominer le rouge, le vert et le blanc sous le règne de Louis XI; le gris, le noir et le violet, sous celui de Charles VIII; le rouge et le jaune, sous le règne de Louis XII; le jaune et le violet, sous celui de François II; l'incarnat, le bleu et le blanc, le jaune, le gris et le vert, sous celui de Charles IX; l'incarnat, le blanc et le vert sous le règne de Henri IV; l'incarnat, le blanc et le bleu sous le règne de Louis XIII et de ses successeurs.

Dans les descriptions qui vont suivre, on verra que les rois ont tous été jaloux de la bonne mine de leurs pages. Au début du règne de Louis XI, on les habille de neuf, pour qu'ils soient « plus hon-
« nestement en la compagnie et service
« dudit seigneur. » C'est la même préoc-
cupation qui dicte les règlements du XVII^e et du XVIII^e siècles. Il faut que les

pages soient bien faits et aient atteint une certaine taille, pour faire valoir leur brillant costume.

Mais si les rois n'ont rien ménagé pour la richesse des étoffes, il est un luxe qu'ils ont toujours refusé à leurs pages, celui des armes. Ces jeunes gens semblent n'avoir jamais été armés.

Dans les comptes de Louis XI, il est vrai, j'ai rencontré mention de pages armés : « Trois pourpains de fustaine
« blanche bandez par les manches et
« coletz de veloux noir à trois de ses
« pages armez... pour porter sous leurs
« brigandines. » (*Arch. KK, 65.*) Mais les successeurs de ce monarque n'ont pas maintenu les armes entre les mains des pages, à cause de leur jeunesse et des vivacités de leur caractère qui eussent toujours été à redouter.

Aussi, lorsqu'il y a une bataille entre pages, comme en 1507, dans la ville de Rouen, il est bien parlé de côtes et d'es-

tomacs froissés ¹; mais il ne semble pas que le sang ait coulé. (*Ibid.*, 86.)

Sous Louis XIV, l'épée ne figurait dans le costume, si je ne me trompe, que pour la parade, en de grandes circonstances; et à l'exception des combats singuliers, où ils se servaient des fleurets d'exercices, le bâton était l'arme ordinaire des pages, lorsqu'ils avaient quelque correction à administrer ou quelque vengeance à exercer.

Malheur aussi à qui portait une épée et les regardait de travers. On voit que cette arme, retirée de leurs mains, leur inspirait une violente jalousie. Le jeune de X., qui faillit être assommé, vers la fin du règne de Louis XV, ne courut ce danger que parce qu'il traînait une épée sur ses talons et que ces messieurs n'en avaient pas.

1. Christophe de Buzay et Carles-Anthoine de Cazal en restèrent malades pendant un mois, chez une femme de Rouen.

En dehors de ce luxe dangereux et inutile, nous allons pouvoir constater que le costume des pages ne laissa jamais rien à désirer. Toutefois, comme ces habillements furent des plus variés et que chaque prince commanda à peu près autant de costumes différents qu'il régna d'années, je n'en ai relevé environ qu'un par règne; il serait fastidieux d'entrer dans tous les détails que le sujet comporte.

Le 10 novembre 1449, lorsque Charles VII fait son entrée triomphale dans la ville de Rouen délivrée des Anglais, il est suivi de quatre pages magnifiquement vêtus, « robes vermeilles et manches « chargées d'orfèvrerie. » Leurs « habillements de teste, moult bien garnis d'or « sans pierrerie, » sont ornés de plumes aux couleurs du Roi. Et porte « l'un la « lance; le second, la javeline; le tiers, « la hache; le quart, le crennequin (*ar-* « *balète*) et une targette (*petit bouclier*). »

Ils sont montés sur des chevaux, dont « les harnois de testes » sont couverts d'or fin et surmontés de plumes d'autruches de différentes couleurs. (*Cérémonial François.*)

En février 1463, Louis XI, qui a résolu le voyage de Tournai, doit emmener cinq de ses pages. On les revêt d'un costume neuf pour qu'ils soient « mieulx en point « alentour d'icellui seigneur. » Robbes de drap gris, doublées de gros drap noir, pourpains de futaine noire bordez et bande de veloux noir; chausses de drap de même couleur; bonnets noirs doubles et chappeaulx gris frizez d'Abbeville. (*Arch., KK 65. Comptes des écuries du Roy.*)

En avril 1464, nouveau costume, et, cette fois, plus brillant: journades ¹ sans manches, baties de trois étoffes aux couleurs royales: migraine ² rouge, fin drap

1. La *journade* était une cotte ordinairement garnie de manches.

2. Le mot *migraine* était employé indifféremment

vert de Rouen et blanchet d'Angleterre ; pourpoints mi-partis de damas blanc et de damas cramoisi ; chausses de drap vert, et courts manteaux d'été. Sur la tête des « carmignolles (*toques*) à bourreletz « en veloux noir » surmontées d'un « gros « bouton faict à faczon de chardon, garni « de houppes de fil d'or de Florence. » Le tout, complété par de somptueuses écharpes, « couvertes d'orfaverie d'argent », dont le Roi surveille lui-même la confection. Les collets et les pendants de ces écharpes sont en taffetas blanc chargés de « bossetes », de « branlans » et de petits « fueillages en escaille « à faczon de fleurs de lis. » Mais Louis XI n'est pas satisfait des feuillages ; il les fait « rompre » et ordonne à l'orfèvre d'y ajouter onze marcs d'orfaverie d'argent, parce qu'il ne les trouve pas « asses riches « à son plaisir. » (*Arch., ibid.*)

pour désigner la teinture écarlate ou l'étoffe qui y avait été plongée.

Le 8 juillet 1484, lorsque Charles VIII, après son sacre, fait son entrée dans la ville de Paris, douze de ses pages le précèdent.

« Puis devant lui ont chevauché
« Douze pages d'honneur pour lors
« Vêstus d'hucques ¹ battus à or ². »

En octobre 1487 : jacquettes de drap gris de Rouen, cueillies (*plissées*) par derrière et fourrées « d'aigneaux blancs ; » pourpoints de « peaulx de chamoys à la faczon de Lombardie », la moitié des manches en velours noir, l'autre moitié en peau ornée de bandes du même velours ; « manteaulx à cappe en drap de « Parpignen » ; chausses mi-parties par bandes noires et violettes ; « tocques d'es-

1. Casaque à capuchon.

2. Entrée de Charles VIII « ainsi qu'elle se
« trouve naïvement descrite en vieilles rimes par un
« poète de ce temps là. » *Cérémonial François.*

carlate et chappeaulx gris ; grandes bottes de cuir de vache, fort longues, semellées à double semelle. » (*Arch. KK. 73.*)

En 1497-1498, c'est la mode d'Allemagne qui est en faveur. « Robbes à « larges manches coppées par les ras des « corps, fermans à pièces par devant et « le derrière fait à la faczon d'Allemaigne, « longues jusques à quatre doiz près du « genou. » La moitié du côté gauche avec la manche est en drap violet ; l'autre moitié est mi-partie par bandes larges de trois doigts en velours noir et en drap gris. Le pourpoint est en velours noir ; le manteau en fin drap violet ; les chausses « toutes rouges du cousté senestre », et de l'autre, mi-parties de bandes en long de drap noir et de drap gris-cendre. Les chapeaux sont noirs et les chapperons en drap rouge, à barbette. » (*Ibid., 74.*)

Sous le règne de Louis XII, en 1508, pourpoints de futaine noire de Milan, chausses rouges et jaunes ; manteaux de

fin drap jaune, chaperons à barbette en drap rouge, pour les 44 pages du Roy.

J'ai déjà parlé du costume de Christophe de Gayas qui, en cette même année, reçoit mission de conduire au roi d'Ecosse deux beaux chevaux que Louis XII lui envoie. Il part vêtu d'un manteau de velours jaune, bordé de trois doigts de velours rouge au bas, aux fentes, aux manches et au collet. Sa coiffure est un chapeau jaune et une toque de Milan.

Enfin, je me garderai bien de ne pas signaler au lecteur un détail iconographique intéressant pour le même règne. Je veux parler d'une miniature du manuscrit des épîtres d'Ovide, à la Bibliothèque nationale. Quatre pages du roi y sont représentés; et l'on retrouve dans leurs costumes les couleurs de prédilection de Louis XII, qui étaient le rouge et le jaune, comme je l'ai déjà dit. Deux de ces pages tiennent des chiens en laisse, les deux autres sont à genoux, pour re-

mettre une missive. Le justaucorps de ces derniers est en drap jaune ; une de leurs chausses est rouge , l'autre mi-partie rouge et bleue ; leurs trouses (*caleçons*), également mi-parties, sont rouges et jaunes et jaunes et bleues. M. Willemin a donné une reproduction de ces quatre pages du roi dans le tome II (p. 187) de ses *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des Arts, etc. 1806-1839*.

En 1514, à l'entrée dans Paris du roi François I^{er}, treize pages de son écurie marchent à sa suite, l'un après l'autre. Ils sont « vestus demy de veloux blanc et « demy de satin blanc et montez sur « grands chevaux enharnachez de mes- « me. » (*Cérémonial François.*)

Le 16 juin 1549, à l'entrée de Henri II, les treize pages d'honneur sont « habillez « de pourpoints et hauts de chausses de « satin blanc découpé et de sayes à demy « manches de veloux blanc couverts de

« broderie et cordons d'argent. Les bon-
« nets, de veloux blanc, sont garnis de
« plumes banches. » (*Ibid.*)

En avril 1560, François II est à Amboise, entouré de sa cour et des soixante-quatorze pages de son écurie. Les deux tailleurs en charge à Paris travaillent à la confection de soixante-quatorze costumes qui sont emballés dans deux grandes tonnes et expédiés à Amboise. Ce sont des « robes à faczon de saies bandées et « chamarrées de grandes bandes de bro- « derie de veloux jaulne, avec des aelle- « rons découpés par taillades et bordez « de passement en soie jaulne et violette, « à dentelles d'un côté, et des picadilles « (*revers*) au bout desdictz aellerons, au « collet et aux manches. » La broderie de velours jaune, dont l'exécution à elle seule a coûté 888 livres tournois, se compose de feuillages et des devises du Roy. Les pourpoints sont en toile blanche rayée de soie jaune et violette, aux couleurs

royales. Les manteaux à la mode « Espagnolle » sont en drap violet et à grandes manches. Les chausses, en drap de même couleur, sont « toutes chamarrées et bouillonnées de taffetas jaulne. » Les bonnets de fine laine et les chapeaux de feutre garnis de cordons de soie sont teints en écarlate ou en violet. Des gants fourrés et une ceinture de maroquin, ferrée, garnie et doublée de cuir de buffle, complètent ce riche costume. (*Arch. KK., 128.*)

Sous le règne de Charles IX, le blanc, le bleu et l'incarnat se disputent la faveur royale avec le jaune, le gris et le vert. Villars, nouveau venu en avril 1566, reçoit une saie et un manteau bordés de passement de soie aux trois premières de ces couleurs. Ses chausses sont blanches et incarnates ; son bonnet est en velours bleu turquin, doublé de taffetas et garni d'un cordon de soie, également tricolore.

En 1570, le costume ne semble pas uniforme ; c'est ainsi que nous relevons, dans

les comptes de la même année, les habillements variés qui suivent : « Manteaulx de
« drap bleu, doublez de frize rouge ; chap
« peaulx de feustre doublés de taffetas bleu
« et garny chacun d'ung gros cordon de
« fine soye des coulleurs d'icellui seigneur ;
« bonnets de veloux bleu ; gandz de cuir
« de chèvre. Manteaulx à l'Espagnolle en
« drap gris chamarré de veloux ; sayes de
« broderies ; pourpoincts de bonbazin.
« (*Etoffe de soie et de laine.*) Cazacques et
« mantheaulx reistres en drap bleu, à col-
« letz de veloux rouge doublés de frize
« rouge ; sayes de drap gris brodées en
« jaune et vert à moresques et comparti-
« mens avec chiffres et devises du Roy.
« Pourpoincts de toille rayée et barrée de
« soye jaulne et verte ; bonnets de veloux
« gris de Gennes ; chappeaulx de feustre
« de fine laine grise. » (*Arch., KK., 135,*
136.)

En 1588, sous le règne de Henri III ¹,

1. Les planches du tome V des *Monuments de la*

les saies sont en drap violet cramoisi. Elles sont chamarrées de velours violet de Gênes, et, sur ces bandes de velours, est appliqué un passement de fleurs de lis « faict en bisette (*petite dentelle*) de soie « jaulne paille. » (*Arch. KK., 143-144.*)

En 1599, sous le règne de Henri IV :
« chausses de serge vert gay à pliz, sur
« chacun pli, une bande de vellours de
« Gennes des coulleurs de Sa Majesté (in-
« carnat, blanc et vier); pourpointz de
« thuille blanche doublez de bombassin
« à boutons de soye aux mesmes coul-
« leurs; sayes de serge vierte, bandez et
« chamarrez de vellours desdictes coul-
« leurs, trois à trois par le corps; man-
« teaulx de drap vert bordez et chamarrés
« de mesme, à colletz de vellours gris. »
(*Ibid., 154.*)

Les comptes des écuries du Roy, où j'ai

Monarchie Françoise, par le P. de Montfaucon, reproduisent, sans en indiquer l'auteur, le dessin d'un page en costume au temps de Henri III.

puisé tous les renseignements qui précèdent, ne m'ont rien appris, pour ainsi dire, sur le costume des pages au règne de Louis XIV et de ses successeurs.

En voici la description, d'après M. Georges Duplessis, qui a composé les notices explicatives du livre de M. Chevignard, intitulé : *Costumes historiques des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* :

« La veste est de drap de Berry gris
« violet. La redingote, de drap bleu de
« Sedan, est doublée de serge d'Aumale
« rouge et garnie partout de galons de
« soie cramoisie et blanche ; le galon
« pour border est de la même couleur ; les
« boutons sont d'argent. La culotte est
« également en drap bleu de Sedan. Le
« chapeau de castor est orné d'une plume
« blanche qui suit la forme du chapeau.
« Une cravate de mousseline blanche est
« terminée par un gros nœud de rubans
« rouges ¹. »

1. Le costume était le même pour la petite et la

Cette notice accompagne un dessin colorié, qui a été fait par M. Chevignard, d'après un tableau de Jean-Baptiste Martin, le jeune, que l'on peut voir au Louvre, *l'Inauguration de l'hôtel des Invalides* par Louis XIV, en 1706. C'est le même sujet que j'ai fait reproduire par la gravure, en tête de ce volume.

M. Duplessis a cru y reconnaître le costume d'un valet de pied de la maison du roi ; mais il me semble évident qu'il s'est trompé, et que c'est un costume de page. L'erreur était facile à commettre. Les valets de pied, aussi bien que les pages, faisaient partie des écuries du roi ; et leurs livrées se ressemblaient beaucoup. Toutefois les valets ne portaient pas ces jolis nœuds de rubans qui flottaient aux épaules des pages. Or ce détail qui a échappé à la

grande écurie. Les poches en travers ou en long permettaient de distinguer les pages de l'une ou de l'autre.

description de M. Duplessis, n'en existe pas moins dans le tableau de Jean-Baptiste Martin; et il a été fidèlement retracé par M. Chevignard.

La toile du Louvre représente le page de Louis XIV à pied; s'il avait accompagné Sa Majesté à cheval, il eût été revêtu de ce qu'on appelait alors le *surtout*. C'était un riche manteau en drap bleu qui se mettait par-dessus la livrée.

« Quatre *surtouts* de drap fin bleu naturel, lisons-nous dans un compte de 1721, doublez de serge écarlatte, le parement de velours rouge cramoisy avec un galon bordé et boutonnière d'or de Paris, et des boutons de cuivre doré, pour les quatre pages de la grande écurie qui montent à cheval pour suivre le Roy. » (*Arch., K, 520.*)

Je n'ai pas à dire combien cet honneur était recherché des pages. « Ils viennent à ce *surtout* par ancienneté, disait le règlement, pourvu que l'adresse à leurs

« exercices et la bonne conduite s'y trouvent jointes. »

Malheureusement, le règlement fut presque toujours lettre-morte à l'École des pages ; et le *surtout*, loin d'être un droit était trop souvent une faveur très injustement distribuée. Il se donnait à la première livrée¹ et se gardait toute l'année. Au yeux du public, c'était une récompense ; et on en tirait une présomption de bonne conduite en faveur de ceux qui le portaient ; mais il n'en était rien.

Dans les dernières années de l'École, M. N., qui travaillait, si je ne me trompe, à la Bibliothèque du Roi, écrivit au gouverneur des pages de la grande écurie, M. de Romainville, pour en obtenir les listes des *surtouts* ; mais ce dernier lui répondit, en date du 7 mai 1782 :

1. On appelait *livrée* les nominations faites par le grand écuyer ou le premier écuyer de pages nouveaux pour remplacer les pages sortants. Il y en avait deux fois par an.

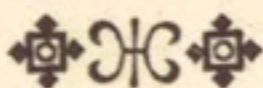
« A l'égard de la liste des *surtouts*, je
« vous l'enverrai avec plaisir, Monsieur,
« mais je vous prie instamment de ne pas
« l'inscrire sur vos registres. Il y a une
« infinité de raisons pour cela: 1^o Il ré-
« sulterait de cette inscription un préjugé
« favorable de conduite pour ceux qui
« l'auraient et défavorable pour ceux qui
« en auraient été privés. Or, Monsieur,
« cela n'est pas toujours vrai. La taille à
« chose égale est considérée. Il y a quel-
« quefois des sollicitations extraordinaires
« et des égards, quoique déplacés, que je
« suis obligé d'avoir, pour épargner au
« prince ¹ des tracasseries qui lui déplai-
« sent. 2^o Depuis que je suis en place, il
« y a eu un *surtout* tout à fait ôté à un de
« ceux qui l'avoient d'abord obtenu, d'au-
« tres ont été suspendus. En général,
« Monsieur, il y aurait les plus grands
« inconvénients à juger les jeunes gens,

1. Le prince de Lambesc, grand écuyer.

« pendant le cour de leur vie, sur ce qu'ils
« ont été, étant pages. »

C'est cette dernière et très juste observation de M. de Romainville qui me rendra discret dans les volumes qui suivront celui-ci, vis-à-vis des notes, parfois curieuses, que j'ai recueillies, pendant mes recherches aux Archives.

Et maintenant que j'ai présenté au lecteur le page des écuries dans toutes les élégances du costume qu'il a porté de Charles VII à Louis XIV, je vais le reprendre au règne de ce dernier monarque, pour le suivre en l'École qui l'abrite, y rechercher l'éducation qu'il y reçoit et l'instruction qu'il en retire, y reconstituer l'emploi de ses journées et l'étudier enfin dans les principaux traits de son caractère.





CHAPITRE V

L'ÉCOLE DES PAGES

« J'en ay veu sortir de braves
« et vaillans gens de guerre. »

BRANTOME.

COMME je l'indique à la fin du chapitre qui précède, en écrivant ce titre, j'ai uniquement en vue l'école des pages au siècle de Louis XIV. C'est à cette époque, en effet, qu'une organisation définitive permet de donner le nom d'école à l'institution annexée aux écuries royales où les pages sont élevés. Je crois cependant qu'il est intéressant de jeter un coup d'œil en arrière.

Nul n'ignore le développement que cha-

cun des services de la cour avait pris sous le règne du grand roi. Lorsque l'on considère le personnel innombrable de ses deux écuries de Versailles, il est curieux de remarquer la simplicité de ce que j'appellerai l'école des pages au XV^e siècle.

En 1487, par exemple, sous le règne de Charles VIII, la maison des pages est des plus modestes. Elle se compose d'un valet, Jehan le Borgne, et ne compte pas un domestique de plus. Ce valet est au service de dix-neuf pages ; et il touche par mois une somme de X^{tt} XVII sols VI deniers tournois, qui fait face à « la despence et entre-
« tenement de luy et de son cheval, pour
« porter les habillements desdicts paiges et
« aussy pour leur querir et habiller leur
« boire, menger et autres necessitez. »
(*Arch., KK. 73.*)

Le budget de l'écurie est légèrement accru des notes du blanchisseur, qui « fait
« rebuer les chemises des paiges, » et qui fournit « les verges de bruyères, pignes et

« descrotoires pour nectoyer les habillemens desdicts paiges et pigner leurs testes. »

Il faut y ajouter les frais du barbier-médecin-apothicaire, qui coiffe les pages, les « médecine et les pense, » les guérit de leurs « rogues et autres menues maladies, » leur procure, outre les drogues et confitures, « les oignemens, lavemens, poudres et tous médicamens nécessaires, » et se charge de faire confectionner les chemises de nuit en fine toile de lin, douillettement fourrées d'agneau blanc, les doubles toques d'écarlate et les brodequins de maroquin noir, dont on revêt les pages qu'un mal plus grave tient prisonniers. (*Ibidem.*)

Mais ces deux personnages, aux fonctions multiples, font partie des gens « suivant la cour, » et ne sont pas spécialement attachés à la maison des pages.

Cette grande simplicité dans les dépenses ne tarda pas à faire place à une vé-

ritable prodigalité qui dépassa toutes proportions au règne de Louis XIV. Je n'entre-
rai pas dans le détail du personnel que
comportait alors la seule maison des pages¹ ;
un chapitre n'y suffirait pas. Je dirai seule-
ment ce qu'il est utile de connaître pour la
suite de ce travail.

Au XVII^e siècle, les écuries royales
étaient partagées en deux services absolu-
ment distincts l'un de l'autre : *la grande*
et la petite écurie. Cette division datait de

1. Le nombre des pages dans les deux écuries
a beaucoup varié. Sous le règne de François II
et de Charles IX, il s'éleva à 74. Une ordonnance
antérieure à l'année 1578 fut rendue pour le régle-
menter, mais on ne tarda pas à l'enfreindre. Sous
Louis XIV, il y eut jusqu'à 72 pages à la grande
écurie. En 1725, une réforme ramena à 45 le
nombre des pages de la grande, et à 30, ceux de
la petite écurie ; mais, vers 1746, le premier de
ces deux services comptait encore 54 pages, et le
roi était supplié par le gouverneur de revenir à la
règle, en reprenant le chiffre de 45. En 1787,
Louis XVI réunit les deux écuries en une seule,
et fixa le nombre des pages à 50.

loin ; et l'on peut, si je ne me trompe, en faire remonter l'origine au jour où la constitution de l'écurie royale amena la création d'un premier écuyer du corps et d'un premier écuyer du *tynel* ou du commun.

Toutefois, jusqu'au règne de Henri III, les deux services étaient réunis dans la main du grand écuyer et commandés, sous sa direction, par les deux premiers écuyers. Ce fut ce monarque qui, en 1582, détacha complètement la petite écurie de la grande, tout en réservant au grand écuyer son ancien droit d'ordonnancer toutes les dépenses.

En dépit de cette diminution de ses prérogatives, l'office de grand écuyer n'en resta pas moins l'un des plus importants de la cour. *M. le Grand*, comme on l'appelait, tenait sous sa puissance tout un monde d'officiers, de pages, d'employés, de musiciens, de domestiques et de fournisseurs ¹.

1. Sur les fonctions et prérogatives du grand

A partir de 1582, la petite écurie fut dirigée par le premier écuyer, autrement dit à la cour, *M. le Premier*, devenu tout à fait indépendant de *M. le Grand*, sous les ordres duquel, jusqu'à ce jour, il l'avait commandée; et, comme il y avait également à la grande écurie un premier écuyer, celui-ci reçut, en 1642, le nom d'*écuyer-commandant*, pour empêcher toute confusion avec *M. le Premier*. En formant un département séparé, la petite écurie ne reçut pas une organisation différente de celle de la grande; aussi les détails que je donnerai de l'une pourront s'entendre généralement de l'autre. La seule distinction à faire entre les deux, c'est que la grande écurie comprenait le service de monture et possédait, dans son riche garde-meubles, « les selles de cérémonies et une multitude

écuyer, consulter entre autres ouvrages, le livre de M. Ed. de Barthélemy : *Les grands écuyers et la grande écurie de France*, p. 79 et suivantes.

« d'anciens harnais et d'armes qui avaient
« autrefois servi dans les tournois, » tan-
dis que que la petite écurie avait le service
d'attelage et tout ce qui le concernait,
c'est-à-dire, carrosses, calèches, chaises rou-
lantes et chaises à porteur.

Louis XVI, qui cherchait sagement tous
les moyens de réaliser des économies, sup-
prima la petite écurie en 1787 ; et, au lieu
de faire des nominations nouvelles, au
moment de la promotion, il fit passer de
la petite à la grande écurie les pages qui
n'avaient pas fini leur temps d'école, et que
cette mesure aurait privés d'un droit acquis.

Le grand écuyer et le premier écuyer
étaient souverains dans les deux écuries ;
mais ils n'exerçaient pas la direction vis-
à-vis des pages. Ils déléguaient leur auto-
rité à un gouverneur¹ et à deux sous-

1. Jusqu'en 1666, il y avait eu deux gouver-
neurs simultanément en exercice. Cela tenait à
ce qu'autrefois les valets des pages portaient en

gouverneurs ¹, qui n'agissaient que d'après leurs ordres, et s'habituèrent bien vite à faire le sacrifice de toute initiative devant leur pouvoir absolu. Les nominations, comme les renvois des pages, étaient prononcés par *M. le Grand* et par *M. le Premier*; et c'était à eux que les jeunes gens présentés devaient fournir leurs preuves de noblesse.

Ces preuves étaient une des premières conditions d'admission à l'école des pages. L'obligation de les produire datait de la minorité de Louis XIV. Des lettres patentes du 12 septembre 1643 avaient institué, pour les dresser, un généalogiste

même temps le titre de gouverneurs. M. de Chevrier de la Chenaye fut le premier gouverneur de la grande écurie créé seul titulaire; et, à partir de ce moment, ces fonctions se relevèrent et furent souvent confiées à d'anciens officiers.

1. A la petite écurie, il n'y avait pas de sous-gouverneurs. Le précepteur remplaçait le gouverneur, en cas d'absence.

des écuries du roi. Pierre d'Hozier fut le premier titulaire de cette charge, qui devint ensuite héréditaire dans sa maison.

C'est de ce jour que les listes des pages ont pris quelque importance, et sont devenues intéressantes pour l'histoire des familles; parce que l'inscription, à dater de cette époque, est une preuve authentique de noblesse militaire remontant au moins à quatre générations.

Avant 1643, les noms des pages n'étaient pas recueillis. L'on ne songeait pas, comme depuis, à les inscrire régulièrement sur des registres. Ils ne figuraient que dans les comptes des écuries, dont la plupart n'existent plus. Ils appartenaient tous cependant à la noblesse.

Nous avons vu que les pages nobles auprès du roi étaient déjà connus au temps de Charles VI.

Louis XI ne semblait pas avoir fait de la noblesse de naissance une condition rigoureuse d'admission; puisqu'à côté de

jeunes gentilshommes, il retenait près de sa personne, pour être page, le fils d'un bourgeois de Paris. Mais il est à penser que ce n'était là qu'une exception; et, comme les douze pages des écuries de Charles le Téméraire, d'après le témoignage d'Olivier de la Marche, étaient « enfans de bonne maison », il y a tout lieu de supposer que le roi de France n'aurait pas voulu se laisser vaincre en magnificence par son ennemi, le duc de Bourgogne.

La liste des dix-neuf pages de Charles VIII, en 1487, est instructive à cet égard, parce que le nombre des pages nobles y domine: Jehan de Saint-Amadour, Abel de Lachastre, Jacques de Colligny, Pierre Lucas, Perceval de Bonnilier, Anthoine de Chandyo, Philbert des Bordes, Jehan de Charlieu, François de Cursol, Thibault de Gornay, Anthoine de la Fayete, le bastard du Liège, Artuz Dolnnier, Josse de Montsures, Thomas de

Montferrant, Jacques Morhier, Jehan de Villeblanche, Jacques de Marcilhac et Christophle Le Hongre. (*Arch., KK. 73.*)

« Ce sont tous gentilshommes de bonne part de mon royaume, » disait Henri II, en présentant ses pages au grand écuyer de Charles-Quint.

Les successeurs de ce monarque continuèrent à exiger que leurs pages fussent de noble extraction ; mais, comme cette règle, qui avait été imposée par l'usage, ne reçut jamais, si je ne me trompe, avant les lettres patentes de 1643, la confirmation d'une ordonnance royale, des abus se glissèrent. La noblesse de France, qui veillait avec un soin jaloux au respect des traditions établies en sa faveur, fit des remontrances au roi dans ses Etats de 1614.

Déjà, en 1560, aux Etats d'Orléans, les gentilshommes avaient montré l'importance qu'ils attachaient au maintien des libéralités royales vis-à-vis de leurs enfants. Ils avaient supplié Sa Majesté « d'en faire

dresser un bon nombre pour pages » de ses écuries; « à ce que non seulement ils « fussent mieux duits pour le fait des armes, « mais aussi pour avoir cet honneur « d'avoir été nourris à sa cour, ils fussent « plus propres et plus enclins à lui faire « services. »

En 1614, la noblesse renouvela le vœu déjà émis en 1560, et elle se vit de plus amenée à demander au roi d'ordonner que les pages « fussent tous de la qualité requise. »

Cet article des remontrances fut pris en considération : les abus disparurent ; et le duc de Saint-Simon, en rappelant que son grand-père obtint l'admission de deux de ses fils au nombre des pages des écuries de Louis XIII, déclare que son aïeul ne fit que suivre la mode du temps, et que « les « gens des plus grands noms (s'y) met- « taient alors. »

Toutefois aucune réglementation n'était intervenue, et, à mesure qu'on avançait

dans ce siècle où l'on prisait si haut l'honneur de se rapprocher de la personne royale, le besoin s'en faisait de plus en plus sentir. Des fraudes naquirent sans doute du désir ardent conçu par certaines familles de procurer à leurs enfants l'avantage de cette éducation chez le roi, qui était en si grande faveur dans l'estime publique. La création de la charge de généalogiste des écuries fut décidée pour y mettre un terme.

D'après les lettres patentes de 1643, cette fondation était faite afin « qu'il n'y eût
« plus aucun abus en la réception des
« écuyers et pages que le service et l'honneur de sa maison obligent le roi à entretenir et pour connaître par ce moyen
« la vérité de l'extraction de tous ceux qui
« se présenteroient pour y entrer ; et afin
« aussi que, joignant aux exercices qui s'y font ordinairement le bonheur de la
« naissance et celui d'être utile à l'état,
« personne ne pût être admis, qui, (sui-

« vant l'intention des rois ses prédéces-
« cesseurs), ne fut gentilhomme de nom
« et d'armes, au moins de quatre géné-
« rations. »

A partir de ce moment, cette condition des preuves fut exigée très rigoureusement ¹ ; et je sais, entre autres, un jeune Breton qui fut refusé par le grand écuyer, parce qu'il descendait d'un anobli du XVI^e siècle. Il était nécessaire, en effet, de prouver non seulement la noblesse militaire depuis 1550, mais aussi « une filia-
« tion directe paternelle, sans aucun ano-
« blissement, relief de noblesse et privilèges
« attributifs de noblesse ². »

1. Cependant le grand écuyer se contenta quelquefois, pendant le XVIII^e siècle, d'un certificat du généalogiste. Le témoignage de ce dernier lui suffisait, lorsque l'ancienneté d'une famille était de notoriété publique.

2. Une partie de ces preuves nous a été conservée. Dans les notices sur les pages qui doivent suivre ce travail, j'indiquerai, à la suite de chaque

Mais les preuves n'étaient pas la seule condition d'admission à l'Ecole des pages. Il fallait de plus que l'enfant eût la taille de cinq pieds deux pouces ¹, l'âge d'environ quinze à seize ans, qu'il fût bien fait, qu'il eût une jolie figure ², et qu'il fût « connu pour être de bonnes mœurs. »

nom, celles qui existent encore au *Cabinet des Titres* de la Bibliothèque nationale. Quelques-unes de ces preuves sont écrites avec un véritable luxe, sur des volumes in-folio, dont les feuillets en parchemin sont ornés de troncs généalogiques peints à la main, avec les blasons des familles suspendus aux branches par des rubans. Je citerai en particulier le volume 9 du *Cabinet des Titres*, qui contient les preuves de l'année 1724 à l'année 1735.

1. Les gouverneurs veillaient avec une grande attention à ce point, surtout M. Perrin (1744-1759) ; car, disait-il, « j'ai été trop repassé » par le grand écuyer, pour avoir reçu un enfant qui n'avait pas tout à fait la taille.

2. Cette condition n'était d'abord formulée nulle part ; mais M. Perrin écrivait, en 1750, qu'il fallait la taille « ainsi que la figure, pour estre bien

Le droit d'entrée était de 1200^{tt}, en y comprenant les 200[#] données au généalogiste pour dresser les preuves de noblesse. Cette somme de 1200^{tt} était répartie entre toutes les personnes qu'un titre quelconque attachait aux écuries, depuis le gouverneur jusqu'aux aides palefreniers, sans oublier le lavandier et l'arroseur du manège ¹. Ce droit fut supprimé vers 1746; et il ne resta plus à la charge des parents que la pension, qui était de 600[#], et dont le prix fut même abaissé à 400[#], vers 1753.

La suppression du droit d'entrée par le grand écuyer fut d'autant mieux accueillie par les intéressés que ce droit était très

facé et bien droit sur ses jambes. » Enfin, un règlement de 1772 exigeait formellement que le jeune homme fût « de belle figure. »

1. Consulter, dans la *Généalogie de la maison de Bréhant*, p. 152, un curieux « *Estat de la distribution de l'argent d'une entrée de page dans la grande escurie du Roy* », en 1658.

onéreux et que beaucoup d'autres frais accessoires venaient s'y ajouter. Je n'en rappellerai qu'un seul exemple : *le droit de bienvenue*.

C'était une somme d'argent qu'il fallait payer aux anciens, suivant le taux établi par eux, et qui, en 1680, ne pouvait être inférieure à quatre louis d'or, dont chacun valait alors 11[⁄], 5 s. Ce droit augmenta toujours, en s'exagérant, jusqu'à donner « aux pages le moyen d'aller au « cabaret, manger, boire et terminer de « semblables séances par faire bacha- « nales. » En 1733, le montant, fixé à 100[⁄], en était remis au gouverneur, qui en surveillait l'usage.

Mais il ne faudrait pas croire que les anciens pages fussent les seuls à pouvoir réclamer un droit de bienvenue ; ce droit se ramifiait à l'infini. Celui du premier valet ne se soldait pas en argent ; il se payait en nature, et n'en était pas moins à charge au budget des familles. Il per-

mettait, en effet, à ce mercenaire de retenir à son profit l'habit, la culotte, la veste et le chapeau dont le page était vêtu, le jour de sa présentation au grand écuyer ; et, comme en cette solennelle circonstance, on ne pouvait paraître avec la première toilette venue, ce supplément de frais aggravait beaucoup la dépense. Le valet qui devait servir le page recevait un demi-louis. Les garçons ne touchaient rien à l'entrée ; mais ils ne perdaient pas pour attendre, et, à la sortie, le couvert et la timbale d'argent devenaient leur propriété. Enfin, au manège, le droit de bienvenue se retrouvait encore ; il fallait donner un demi-louis pour le premier cheval et un écu pour la première gaule.

Le page admis, après avoir rempli toutes les conditions prescrites, restait trois ans dans les écuries. Les parents n'obtenaient que difficilement le bénéfice d'une quatrième année. Ce temps comp-

tait pour le service, dès l'âge de quinze ans révolus.

Lorsqu'il avait fini ses années d'école, on disait, selon une expression déjà ancienne, qu'il était « *hors de page* ¹. » Il recevait alors du roi une gratification de 100^{tt} ². En même temps, le grand écuyer

1. Cette expression, *hors de page*, connue dès le XV^e siècle, fut bientôt employée dans le sens figuré, pour désigner l'état d'une personne placée hors de toute dépendance :

« Je vous ferai bien voir que je suis *hors de page*. »

TH. CORNEILLE.

On l'employa aussi substantivement pour parler de la gratification donnée aux pages à leur sortie de l'école. La note qui suit en contient un exemple. Sur ces mots : *hors de page*, voyez le chap. premier, p. 4.

2. « Gardes de mon Trésor Royal... payez
« comptant à MM... (*suivent dix noms*)... pages de
« ma grande écurie, la somme de 1000 livres que je
« leur ay accordée pour leur *hors de page*, à rai-
« son de C livres chacun, ainsy qu'il est accoutumé.

« Fait à Versailles, le 25 février 1723,

« LOUIS. »

(Arch. nat., O¹ 971.)

ou le premier écuyer lui délivraient une lettre de sortie qui lui servait de certificat pour prouver son temps de séjour à l'école, dans le calcul de ses années de service. Il était enfin incorporé dans un régiment de cavalerie ou d'infanterie, en qualité de sous-lieutenant. Quelquefois, mais plus rarement, il était pourvu d'un brevet de garde-marine. Lorsqu'il n'y avait pas de place vacante, il se retirait dans sa famille pour attendre sa nomination.

Dans les siècles antérieurs au règne de Louis XIV, les pages n'avaient jamais à redouter les inconvénients de l'attente. Dès qu'ils avaient fini leur temps de service auprès du roi, ils étaient envoyés par lui dans ses compagnies d'ordonnances en qualité d'hommes d'armes. S'il plaisait au prince de retarder leur départ, il continuait à les entretenir dans ses écuries. C'est ainsi qu'on lit dans les comptes de Charles VIII et de François II, à la date de 1497-1498 et à celle de 1560 :

« Pour la livrée et despence de bouche
« de quatorze autres paiges plus grans
« que les dessus que ledit seigneur a or-
« donné estre payés durant ce présent
« mois (novembre), *en actendant qu'il les*
« *ait pourveuz en ses ordonn. où il les*
« *veult envoyer*, desquels les noms sen-
« suivent... » (*Arch., KK. 74.*)

« Pour la livrée et despence de bouche
« d'ung autre grand paige d'icelluy sei-
« gneur, nommé..... *mis hors de paige*, le
« XX^e jour de cedict mois (juillet 1560),
« et que ledict seigneur a ordonné *estre*
« *mis en ses ordonnances.* » (*Ibid., 128.*)

Mais, dans les derniers temps de la monarchie, il n'en était plus de même. A l'expiration de leurs années d'école, les pages qui n'étaient pas immédiatement nommés rentraient dans leurs familles; et, vers la fin du XVIII^e siècle, les nominations se faisaient parfois attendre d'une façon désespérante. L'influence du grand écuyer n'y pouvait pas grand'chose, comme

le prouve la lettre suivante du maréchal de Biron au prince de Lambesc, grand écuyer, en date du 15 janvier 1788 :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous
« m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 12
« de ce mois, en faveur de MM. de la Bio-
« chaye et de Maulmont, tous deux pages
« de la grande écurie du Roy. Le sieur de
« la Biochaye est inscrit depuis environ
« six mois sur l'état de ceux qui se pré-
« sentent pour entrer dans le régiment
« des Gardes ; mais je ne me rappelle au-
« cune demande pour le sieur de Maul-
« mont. Je vais le faire inscrire. Il le
« sera à la suite de plus de cent cin-
« quante jeunes gentilshommes qui at-
« tendent leur tour depuis plusieurs
« années. Une grande partie d'entre eux
« sont protégés par la Reine, Mesdames,
« les princes et toute la famille royale. Plu-
« sieurs sont fils d'officiers du corps. Je ne
« manquerai cependant pas de comprendre
« MM. de la Biochaye et de Maulmont

« dans la liste de ceux que je mets sous les
« yeux du Roy, quand il vacque des em-
« plois..... »

(En original aux Arch. nat., O¹, 972.)

De cette foule de jeunes gentitshommes qui attendaient avec impatience que leur tour vînt de servir le roi, aucun n'était destiné, comme aux beaux jours du temps passé, à lui consacrer toute sa carrière. Les derniers venus parmi eux n'eurent même pas le bénéfice de leur certificat d'école.

Le dimanche 25 novembre 1792, la déchéance de Louis XVI était prononcée depuis deux mois; le médecin Taillefer monta à la tribune de la Convention, et fit entendre les paroles suivantes: « Il
« existe encore à Versailles des valets du
« ci-devant roi, des pages qui ne subsis-
« tent qu'à grands frais, et aux dépens de
« la nation. Je demande que le ministre
« de l'Intérieur rende compte des me-
« sures qu'il a prises pour faire cesser ces

« dilapidations. » Le renvoi au pouvoir exécutif fut décrété ; et les pages de l'écurie, dispersés ¹, allèrent grossir encore le nombre des jeunes gens dont la Révolution brisait les espérances d'avenir.

Ils retournèrent dans leurs provinces, pour y soutenir vaillamment l'insurrection des cœurs honnêtes contre la tyrannie jacobine ; ou ils sortirent de France, pour rejoindre aux frontières et dans les rangs des émigrés leurs anciens camarades d'école. Les uns traversèrent sans accident, si ce ne fut sans péril, ces périodes tourmentées, et reprirent du service, en 1814, auprès de la monarchie restaurée. Les autres furent arrêtés dès leur premier élan ; et, comme M. de la Biochaye, que j'ai nommé tout à l'heure, qui fut tué à Quiberon, à l'âge de vingt-cinq ans,

1. Napoléon I^{er} rétablit l'Ecole des pages, qui fut maintenue par la Restauration et ne disparut qu'à l'avènement de Louis-Philippe, en 1830.

comme MM. de Bigny, de Cacqueray et de Grignon, pour ne citer que ceux-là, ils furent frappés au seuil de la jeunesse, et tombèrent glorieusement en criant : Vive le Roi!





CHAPITRE VI

L'ÉDUCATION A L'ÉCOLE DES PAGES

« Où peut mieux être élevée
« une noblesse que dans la
« maison de son Roy ? »

(Remontrances des Etats de 1614).

IL fut un temps, paraît-il, où les pages du roi étaient si sévèrement tenus que c'est le souvenir de cette rigueur qui a fait naître l'habitude de dire d'une personne qu'elle était *hors de page*, pour exprimer l'état d'être placé hors de toute dépendance.

En nous racontant les bons tours de Panurge, Rabelais nous a parlé du page

d'un conseiller qui fut « fouetté verd
« comme pre » ; avant le XVII^e siècle,
les pages du roi n'étaient pas exemptés
de cette punition humiliante mais salu-
taire. Ils la reçurent tous le même jour,
en 1583, comme nous le verrons dans
la dernière partie de ce travail. On n'hé-
sitait pas alors à employer tous les
moyens pour persuader aux pages que
leur éducation était la principale rai-
son de leur présence dans la maison du
roi.

Au règne de Louis XIV, on ne cessa pas
de le leur dire ; mais on ne le leur dé-
montra plus jamais. Les règlements de
l'Ecole eurent beau déclarer que cet éta-
blissement avait « toujours été considéré
« comme une académie destinée plutôt à
« l'éducation de la noblesse qu'au besoin
« que le Roy en avait pour son service
« personnel ; » c'est le contraire qui sem-
bla vrai. Les pages parurent plutôt créés
pour le service d'honneur auprès du roi ;

l'éducation fut rejetée au second plan ; l'ancienne sévérité fut complètement abandonnée ; et, lorsqu'on toucha, avec Louis XV, aux derniers moments de la monarchie, il n'y eut plus que les flatteurs à redire ce que les gentilshommes de 1614 pensaient en toute sincérité : « Où
« peut mieux être élevée une noblesse
« que dans la maison de son Roy ? »

La religion et la discipline, voilà, si je ne me trompe, deux éléments des plus importants de toute éducation sérieuse. Or la religion ne faisait pas défaut à l'Ecole des pages ; mais on n'en saurait dire autant de la discipline, et d'étranges lacunes dans celle-ci détruisaient la bonne influence de celle-là.

De tout temps, je n'ai pas à le rappeler, la religion avait tenu sa place dans l'éducation des pages. Les anciens comptes de l'écurie nous fournissent des articles comme ceux qui suivent : « A Jacques
« Robinet, fourrier de ladicte escuierie, la

« somme de VII^{tt} tournois pour le rem-
« boursement de pareille somme par lui
« payée contempt aux XVIII paiges dudict
« seigneur cy-devant nommez... laquelle
« somme ledict seigneur a ordonné pour
« eulx confesser et employer à leurs deu-
« vecions et aulmosnes à la feste de Pas-
« ques. » (1497-1498.)

« A Martin Lorin, gouverneur et varlet
« des paiges, estans soubz la charge de
« Mons^r Kernevenoy, la somme de VII^{tt},
« X solz tournois, pour son rembourse-
« ment de pareille somme qu'il a paiée
« de ses deniers, durant ce présent mois,
« à XXX paiges dudit seigneur dessus
« nommez, pour eulx confesser et faire
« leurs dévotions et aumosnes, le jour de
« Pasques, qui est à chacun V solz tour-
« nois. » (1560.)

« Pour avoir fait à la feste de Pasques,
« confesser les dits paiges et leur avoir
« fait recevoir leur créateur, XXXVIII s.
« tz. » (*Compte d'Adrian Grozil gouver-*

neur et varlet des paiges en 1570) ¹.
(*Arch. nat., KK., 128 et 136.*)

Un règlement du règne de Henri III rendait la messe de tous les jours obligatoire.

Sous Louis XIV et ses successeurs, de nombreuses prescriptions se rapportaient aux devoirs religieux. La prière se faisait régulièrement tous les matins et tous les soirs. La messe quotidienne était maintenue. L'église Notre-Dame de Versailles, qui était la paroisse de la grande et de la petite écurie, voyait réguliè-

1. Je lis encore dans les mêmes comptes :

« A Nicolas Hazard et Vazot de Bentel, mares-
« chaulx dudict seigneur, pour faire dire messes
« le jour de Mons^r Saint Eloy et offrandes faictes
« à ce que le plaisir de Dieu et dudict saint
« soient préserver et garder les chevaux d'icellui
« seigneur de mal, XXXVIII s. » (Juin 1498.)

En juin 1508, « un cierge de VII livres de cire
« pour présenter et offrir devant l'ymaige de
« Mons^r Saint Eloy. » (*Arch., KK., 74 et 86.*)

ment les pages assister aux offices sous la surveillance de leurs gouverneurs.

Aux processions de la Fête-Dieu, ils marchaient sur deux files, précédant immédiatement le Saint-Sacrement. Ils suivaient également les processions de la Purification, de la bénédiction des Rameaux et de l'Assomption.

Ils étaient astreints à s'approcher des sacrements cinq fois par an. Deux pères capucins venaient les confesser aux bonnes fêtes et leur faire de temps à autre des instructions dans la chapelle de l'Ecurie. Un compte de 1726 nous apprend qu'ils vinrent, pendant cette année, de façon à séjourner aux frais de la maison pendant quatre-vingt douze jours.

Il n'y avait donc pas lieu de se plaindre que la religion n'eût pas la part assez grande dans les dispositions du règlement; mais, je l'ai déjà dit, des lacunes très regrettables dans la discipline neutralisaient la plus grande partie des bons ré-

sultats que la religion aurait pu obtenir. En matière d'éducation, la religion est, pour ainsi dire, inefficace, si la discipline est mal comprise. Vis-à-vis de jeunes gens livrés par ailleurs à eux-mêmes, les préceptes religieux ne sont pas bien gênants. Ils n'y voient qu'un fastidieux article de règlement; et ils s'en débarrassent, dès qu'ils en trouvent l'occasion.

Aux douze pages nommés pour suivre le roi, pendant la campagne de 1746, il ne suffisait pas de rappeler que la messe est d'obligation le dimanche; il fallait les placer sous la surveillance d'une personne capable de les faire obéir. On leur donna pour chef M. Germain, maître d'hôtel de la grande écurie.

Ce brave homme, qui prit au sérieux ses fonctions de mentor, fit dire une messe à quatre heures du matin, le jour du départ. Les douze pages y assistèrent avec beaucoup de recueillement; mais arrivés au camp, ce fut bien autre chose;

et l'on put voir, par ses rapports désespérés, que les pages ne rejetaient pas les bons offices de Germain, maître d'hôtel, mais qu'ils professaient un mépris absolu pour les injonctions de M. Germain, gouverneur.

« M. de F., écrivait celui-ci, aime mieux
« dîner que d'aller à la messe, ainsi que
« M. de C. Je promis à l'un et à l'autre
« que je vous en donneret avie....., sur-
« tout pour un jour de Pentecôte, dont le
« premier l'a manquée..... Il trette ceste
« feste de très petite bagatelle et ni a pas
« voulu aller..... »

La conclusion donnée à cette affaire fut la même que celle qui se présentait tous les jours à Versailles. Si le gouverneur consentit à garder le silence, la chose ne fut pas menée plus loin ; si, au contraire, la plainte parvint aux oreilles du grand écuyer ou du roi, le page fut sévèrement puni, parce que l'autorité ne fléchissait jamais en matière religieuse ;

mais, dans l'un et l'autre cas, on ne fit rien pour remplacer, suivant le règlement, M. Germain par un chef, dont la présence eût supprimé la nécessité de nouvelles mesures disciplinaires.

Il y a deux choses, en effet, dans la discipline : la surveillance, qui prévient les écarts ; et la répression qui les punit, lorsqu'aucune précaution n'a pu les empêcher de se produire. La répression ne manquait pas à l'école ; elle était personnifiée dans le grand écuyer ¹, qui possédait tous les moyens pour se faire obéir ;

1. Dans la suite de ce travail, le lecteur s'apercevra sans doute que je parle principalement de la grande écurie et du grand écuyer. Si je laisse de côté la petite écurie qui formait la seconde des deux sections de cet établissement que j'ai appelé l'école des pages, c'est que les documents conservés aux Archives nationales se rapportent pour ainsi dire exclusivement à la première. Mais je répète ce que j'en ai dit : l'organisation des deux écuries se ressemblait beaucoup, et ce qui appartient à l'une généralement peut s'appliquer à l'autre.

mais la surveillance trop souvent était absente; et il y avait peu de logique à châtier sévèrement des fautes que nulle disposition préventive n'était venue entraver.

C'est ainsi que les pages étaient livrés à eux-mêmes pendant plusieurs heures de la journée et particulièrement au moment du coucher. Je n'appelle pas surveillance celle qui était exercée par le valet. Les règlements rendaient ce malheureux responsable de tout ce qui se passait. Ils lui prescrivaient de se rendre attentif au moindre mouvement qui se faisait pendant la nuit; mais son autorité était nulle vis-à-vis des pages; et, quand il ne promettait pas de garder le silence, il était horriblement maltraité ¹.

La direction de l'Ecole comprenait si bien ce qu'il y avait de défectueux dans

1. Voyez le chapitre IX. Effronté comme un page.

ces anciennes et routinières coutumes, qu'elle ordonnait contre les pages les mesures les plus humiliantes. Elle les faisait enfermer à clef dans leurs chambres, jusqu'au moment de la sortie pour le manège; et, de peur qu'ils ne s'échappassent par les fenêtres, elle prenait soin d'y poser des cadenas.

Certains avis, que l'on voyait de temps en temps afficher dans l'école, montrent à quel point la surveillance était relâchée. Le gouverneur, par exemple, ne s'étonnait pas d'avoir à publier, de la part du grand écuyer, des défenses comme celle qui suit, pour prévenir des abus dont la supposition ne serait même pas possible dans une maison bien tenue: « *Défense aux pages de descendre l'escalier le matin sans bas et en chemise.* »

Les gouverneurs et les sous-gouverneurs ne se montraient qu'aux heures de leur service, et ne faisaient même pas alors preuve excessive de zèle. Le grand écuyer

avait souvent des explications à leur demander sur ce point ; et il ressort de la correspondance échangée à cette occasion, qu'ils se dégagèrent le plus possible de la surveillance, et qu'ils étaient absents à des heures où leur présence eût été le plus nécessaire, alors que les pages étaient entre les mains des maîtres d'exercices, presque tous subalternes et par conséquent sans prestige.

A ce défaut de surveillance, dans les moments où elle eût été indispensable, venait encore s'ajouter l'incroyable facilité avec laquelle les pages sortaient de l'école pour se répandre dans la ville. Un registre chez le portier, sur lequel ils inscrivaient leurs noms, l'heure de leur sortie et celle de leur rentrée, voilà le seul contrôle laissé à l'autorité.

Lorsqu'ils avaient rempli cette formalité, ils pouvaient sortir jusqu'à quatre fois dans la journée : le matin, pour se rendre au manège ; à midi et demi, à quatre

heures et le soir, pour se promener ou se livrer à toutes les fantaisies plus ou moins folles de leur jeune imagination.

Après cela, quand ils rentraient avec quelques bons tours sur la conscience, carreaux cassés, lanternes décrochées, bourgeois insultés ou marchands assommés, la main du grand écuyer tombait de tout son poids sur leurs épaules. C'était la prison au pain et à l'eau, sans draps au lit et sans lumière, c'était même parfois une lettre de cachet pour Saint-Lazare; mais il eût été bien plus simple d'empêcher de telles aventures, en restreignant cette faculté illimitée de sortir qui leur était laissée.

Au lieu de prévenir, on aimait mieux réprimer, et elle était lourde et redoutée la main du grand écuyer. Tous les pages tremblaient devant elle, parce qu'elle renfermait tout châtement et tout pouvoir.

Sans cette crainte salutaire, le gouvernement de l'Ecole n'eût pas été possible.

L'autorité des gouverneurs ne pouvait guère entrer en compte ; mais lorsqu'ils ne réussissaient pas à aplanir d'eux-mêmes les difficultés qu'ils rencontraient sur leur chemin, ils portaient l'affaire au juge suprême ; et tout rentrait dans l'ordre.

En voici un exemple entre beaucoup d'autres : En 1745, l'esprit d'indiscipline murmura pendant plusieurs jours dans l'Ecole, et se manifesta à la suite d'une réprimande faite par le gouverneur à M. de X. qui s'était présenté à table sans avoir pris l'habit, et vêtu seulement de cette petite veste écarlate que les pages portaient au manège. A cette observation, un complot s'organisa entre les jeunes gens ; et il fut convenu que, le lendemain, tous viendraient au dîner sans habit et en veste. Mais le grand écuyer averti n'eut qu'à ouvrir la bouche, et l'affaire se termina par des lettres d'excuse émanées des quatre meneurs, pour demander pardon au grand

écuyer d'une insubordination qui n'atteignait que le gouverneur.

C'est ainsi que l'autorité était comprise aux écuries du roi. Les actes de révolte ou les refus d'obéissance au gouverneur passaient par-dessus sa tête, pour aller atteindre la personne du grand écuyer. Si encore celui-ci avait toujours soutenu son inférieur ; mais, bien souvent, lorsque le gouverneur avait donné un ordre ou édicté un châtement, il voyait ses décisions cassées par une volonté supérieure. De même quand il s'agissait d'une faveur : le *surtout*¹, par exemple, dont l'attribution était réservée au gouverneur, comme une récompense, le surtout était accordé trop souvent d'office aux jeunes gens dont les parents avaient su le mieux faire mouvoir les recommandations près du grand écuyer.

Ce qui se produisait en haut se produisait également à tous les degrés de

1. Voyez le chapitre du costume.

l'échelle hiérarchique dans l'Ecole ; et l'on voyait quelquefois, par exemple, le gouverneur donner raison à un page contre un des écuyers du roi. A la suite de je ne sais quelle affaire, un page vint se placer au milieu du manège, pendant les exercices, à seule fin de contrarier M. de M., écuyer de service ce jour-là. Ce dernier fit de fort justes observations au jeune récalcitrant, qui les reçut avec une grande impertinence. La cause ayant été soumise au gouverneur, le page, qui avait tous les torts, obtint raison contre son chef.

Devant de semblables défaillances de l'autorité, on excuse dans une certaine mesure la fréquente abstention des sous-gouverneurs. A quoi bon surveiller, quand on ne peut pas se faire obéir !

En dehors du grand écuyer, il existait cependant à l'Ecole une direction qui rencontrait toujours la plus exacte obéissance, c'était celle des anciens pages sur les nou-

veaux. Je n'ai pas à démontrer que cette soumission absolue des pages à leurs aînés n'était pas toujours faite pour rendre moins ardue la tâche des gouverneurs ; mais elle n'était pas non plus sans exercer une heureuse influence sur le caractère des jeunes gens, dont elle redressait les travers et modérait l'esprit d'indépendance, que l'excessive liberté de l'Ecole eût développés outre mesure.

Les détails qui vont suivre sont donc à leur place en ce chapitre ; parce que l'éducation, gênée en haut par la routine et beaucoup d'autres causes, trouvait en bas quelques compensations ; mais ici, il convient de laisser la parole au comte d'Hézecques, l'auteur déjà cité d'un très curieux ouvrage intitulé : *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI.*

« Il me serait très difficile, écrivait-il, de
« bien peindre cette bruyante réunion, et de
« caractériser l'espèce de gouvernement
« qui y régnait. L'autorité des anciens sur

« les nouveaux en faisait une espèce d'oli-
« garchie ; mais la dureté de cette auto-
« rité, la soumission profonde qu'il fallait
« lui montrer, la faisaient approcher du
« despotisme, tandis que la licence qui ré-
« gnait parmi les membres de cette petite
« société, et le peu de respect qu'ils pro-
« fessaient pour le gouverneur présentaient
« le spectacle d'une république, si ce n'est
« même d'une anarchie complète. Aussi,
« malgré les nombreux maîtres et profes-
« seurs qu'on y avait, l'éducation était
« nulle. Malheur à celui qui y apportait le
« goût de s'instruire ! Il en sortait bon
« danseur, tirant bien les armes, montant
« bien à cheval ; mais il en emportait des
« mœurs passablement relâchées et beau-
« coup d'ignorance. Ce qui pouvait com-
« penser un peu ce mauvais côté, c'était un
« caractère excellent et plié à tout par la
« sévère éducation que les nouveaux rece-
« vaient des anciens.

« La hiérarchie des pages dans leur in-

« térieur se partageait en trois degrés.
« Les *anciens*, qui avaient pouvoir absolu
« sur les *nouveaux* au bout de deux ans.
« Les *seconde-année*, espèce de mixtes,
« nommés *semis*, qui n'étaient point com-
« mandés et qui ne pouvaient se faire
« obéir, mais que, à la moindre faute en-
« vers les seigneurs anciens, on faisait
« mettre par les nouveaux sous huit robi-
« nets qui versaient abondamment de
« l'eau dans une cuve de marbre de la
« salle à manger. La première année se
« passait dans le noviciat de la *nouveauté*,
« noviciat des plus rudes. L'obéissance la
« plus entière et la plus passive était
« la première qualité d'un nouveau; et
« bien des jeunes gens, arrivant de leurs
« provinces peu pénétrés de ce principe,
« étaient reçus de manière à en être bien
« vite persuadés. Un nouveau n'avait rien
« à lui; toujours prêt à obéir au moindre
« signe, obligé de prévenir même les in-
« tentions de son ancien, chacune des

« fautes qu'il commettait, même involon-
« tairement, était aussitôt punie, soit par
« arrêts, plus exactement observés que
« ceux que prescrivait les gouverneurs,
« soit par des pages de grammaire alle-
« mande qu'il fallait copier, soit enfin par
« des férules nommées *savates*, du nom de
« l'objet qui servait à les appliquer ¹.

« Bien des gens blâmaient cette sévérité
« des anciens à l'égard des nouveaux; on
« la regardait comme cruelle. Elle fut, à
« la vérité, quelquefois poussée à l'excès :
« mais, exercée modérément, comme je l'ai
« vue, elle était d'un très bon effet; et
« jamais un page n'est entré dans un régi-

1. Avec la *savate* et la privation de vin, une des *brimades* les plus employées était ce que les pages appelaient la *traversinade*, grêle de coups de mouchoirs noués, que tous les collégiens connaissent. Cette épreuve devait son principal attrait à la solennité dont elle était précédée. Il y avait tribunal constitué, interrogatoire du coupable, plaidoirie et condamnation motivée.

« ment sans être bien vu et chéri de tous.
« D'ailleurs la nouveauté existait depuis
« longtemps ; elle était connue et ap-
« prouvée de tous les chefs, dont beaucoup
« avaient été pages, et en avaient, par con-
« séquent, fait l'expérience.

« Les épreuves que l'on faisait subir aux
« nouveaux surpassaient autrefois tout ce
« que la franc-maçonnerie offre de plus
« terrible. M. de la Bigne, écuyer du ma-
« nège, page il y a bien cinquante ans,
« portait encore sur une fesse la marque
« d'un éperon brûlant qu'on lui avait ap-
« pliqué. Je suis loin d'approuver de pa-
« reilles cruautés ; mais ce qui est in-
« croyable, c'est qu'un ancien et un nou-
« veau, qui se retrouvaient ensuite égaux
« dans le monde, étaient, malgré cela,
« bons amis.

« De mon temps, la nouveauté se bor-
« nait à l'obéissance la plus exacte et à
« une distinction de rang qu'entraîne tou-
« jours l'ancienneté. »

J'ai déjà dit que cette autorité des anciens pages sur les nouveaux pouvait présenter quelques avantages en ce qui concerne la formation des caractères ; mais, envisagée au point de vue de la direction de l'Ecole, elle créait aux gouverneurs de continuelles difficultés. Unis comme un faisceau, les pages se soutenaient entre eux, et ils opposaient à leurs chefs une force de cohésion devant laquelle ces derniers étaient presque toujours obligés de céder. Selon le mot du comte d'Hézecques, « la prison, « les arrêts n'étaient que momentanés ; « l'esprit de corps restait ; et il aurait fallu « une grande sévérité pour introduire une « réforme. » Tout suivait donc le cours de la routine ; et le désordre était complet.

La direction manquait d'unité ; la surveillance, la plupart du temps, était insuffisante ou se dérobaient tout à fait ; la répression se faisait souvent trop attendre, et, quand elle arrivait, elle servait plutôt à punir qu'à corriger.

Lorsqu'on approcha de la fin du XVIII^e siècle, les abus se montrèrent plus criants qu'ils ne l'avaient encore été. Les mœurs des jeunes gens, presque entièrement maîtres d'eux-mêmes, laissèrent plus que jamais à désirer. La situation des gouverneurs devint de plus en plus difficile à supporter. L'un deux, le dernier, si je ne me trompe, M. de Romainville, ne cessait de gémir d'un état de choses qui troublait sa conscience et le gênait dans sa dignité.

« Dans un moment où toute l'Europe
« s'occupe d'éducation, écrivait-il en 1779,
« combien n'aurions-nous pas à rougir si
« celle des 150 pages élevés sous les yeux
« de la cour et à grands frais était connue
« dans tous ses détails. »

« Notre éducation, écrivait-il encore à
« la même date, destituée de principes, se
« trouve ballottée par toutes les fantaisies
« environnantes. »

Et, en 1782 :

« Notre institution est trop essentiel-

« lement fautive, trop contraire aux prin-
« cipes les plus certains de l'éducation et
« aux idées les plus simples de la saine
« raison pour que les malheureux enfants
« qui sont pendant leur séjour ici la
« victime de ses défauts, le soient encore
« quand ils en seront sortis... A l'égard
« de ce que je viens de vous dire, Mon-
« sieur, sur les vices de cet établissement,
« je ne vous citerai que le propos ingénu
« d'un page qui vient d'entrer : que les
« parents ne savent guerre ce qu'ils font
« quand ils envoient un enfant aux
« pages, et d'un autre, sortant cette année,
« qui m'a dit qu'il ne concevoit pas
« comment un père qui avoit été page
« osoit y mettre son fils. Tels sont, Mon-
« sieur, les témoignages prétieux de l'in-
« nocence et de la bonne foy. Dieu me
« préserve de les contredire ; mais ils
« m'ont fait gémir bien des fois depuis
« mon séjour icy ; et j'ai assez de con-
« fiance en vous, Monsieur, pour vous en

« rendre le dépositaire. » (*Arch., O¹, 974.*)

En écrivant ces choses, M. de Romainville avait comme un pressentiment que cela ne pouvait durer. La Révolution vint; elle confondit dans une même destruction les institutions excellentes auxquelles on n'avait rien à reprocher et les institutions vieilles que, de l'aveu de tous, il était nécessaire de renouveler. Elle emporta l'Ecole des pages; après ce que je viens d'en dire, je serais mal venu à ne pas convenir que l'Ecole des pages avait grand besoin d'être réformée.





CHAPITRE VII

L'INSTRUCTION A L'ÉCOLE DES PAGES

« Il en sortait bon danseur
« et montant bien à cheval ;
« mais il en emportait beau-
« coup d'ignorance. »

COMTE D'HÉZECQUES.

AVANT la fin du XVI^e siècle, l'instruction et l'éducation des pages étaient entre les mains d'un prêtre, chapelain de l'écurie, dont les fonctions pédagogiques donnèrent évidemment naissance à la charge du précepteur ecclésiastique, que nous retrouverons dans le personnel de l'enseignement, au cours de ce chapitre.

Je lis l'article suivant dans les comptes de l'écurie de la reine Eléonore, seconde femme de François I^{er}, pour l'année 1535 : « A Messire Gaspart Berton, prêtre, « chapelain ordinaire d'icelle dame en « sondict escuirie, la somme de sept « livres dix solz tourn. à luy ordonnée « par icelle dame, pour sa despence de « bouche qu'il a faicte durant cedict mois « de septembre entier, d'avoir mangé « avec lesdicts paiges et *leurs aprendre à « lire et à escrire et aprendre leurs heures,* « qui est à raison de cinq sols par jour « pour chacun, vall. ladicte somme de « vii^{tt}, x s. » (*Bibl. nation., fonds Fr., 11.199.*)

Le chapelain des écuries d'Eléonore d'Autriche pouvait concilier l'accomplissement des devoirs de sa charge avec l'instruction des pages de la reine, parce que ceux-ci n'étaient pas très nombreux; mais le chapelain des écuries royales devint bientôt complètement insuffisant vis-

à-vis de la troupe indocile des pages du roi, dont le chiffre, en 1560, s'éleva jusqu'à soixante-quatorze, sans compter les extraordinaires.

C'est sans doute pour ce motif qu'en cette même année, l'ordonnance d'Orléans décréta la création d'un ou de deux précepteurs spéciaux : « Nous ordonnons
« que nos pages, avec leurs escuyers (qui
« ont le soin et charge de les dresser au
« maniement des armes), auront un ou
« deux précepteurs, qui les instruiront
« ès bonnes et saintes lettres, sans per-
« mettre qu'ils employent le temps à au-
« tres que vertueux et honnêtes exer-
« cices ; exhortant les princes de notre
« sang et seigneurs qui ont pages à leur
« suite, de faire le semblable à nostre
« exemple et imitation. » (*Art. 112.*)

Les comptes de l'écurie de la reine-mère, Catherine de Médicis, pour l'année suivante, 1561, mentionnent « quatre es-
« criptoires garnies de plumes, ancre et

« ganivet (*canif*), huit papiers collez de
« demye main chacung à XVIII solz, pour
« faire escrire les paiges. » (*Arch., KK.*
120.)

En 1588, sous le règne de Henri III, apparaissent dans les avances faites par le précepteur, les fournitures « de livres et autres choses requises pour l'étude » ; mais ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que l'instruction des pages reçut une organisation véritable, en même temps que l'Ecole elle-même.

Sept maîtres spéciaux étaient chargés de cette instruction : un maître tireur d'armes ; un maître à voltiger ; un maître à danser ; un maître des exercices de guerre ou des hautes armes ; un maître de mathématiques ; un maître à écrire et un maître à dessiner. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on leur adjoignit encore un maître de la connaissance du cheval et un maître de la langue allemande. Le programme des études de la

petite écurie comprenait en outre la science du blason.

Chacun de ces professeurs ne venait que deux fois la semaine, et pendant une heure. A l'enseignement qu'ils distribuaient, s'ajoutaient la leçon d'histoire et de géographie, donnée tous les deux jours par le précepteur, et, par-dessus tout, l'exercice du manège, qui avait lieu également de deux jours en deux jours, sous la direction des écuyers.

Tout ce qui concernait le cheval et la guerre était en honneur près des pages. Chacun mettait son amour-propre à se bien tenir en selle, d'autant qu'une belle tenue donnait l'espoir d'obtenir le *sur-tout*¹, qui ne se revêtait que pour accompagner le roi ou le grand écuyer. Les pages des écuries contribuèrent toujours beaucoup à l'éclat des cortèges royaux par leur habileté à manier les splendides

1. Voyez le chapitre du costume.

chevaux qui leur étaient confiés. Leur passage dans les entrées solennelles ou les cérémonies publiques faisait sensation ; et M^{me} de Maintenon nous a conservé le souvenir du bel effet qu'ils produisirent, à l'entrée de Louis XIV, en 1660 : « Vous ne sauriez comprendre, « écrivait-elle à son amie M^{me} de Villar-
« ceaux, la beauté des chevaux sur quoi
« les pages de la grande et de la petite
« écurie étoient montés ; ils alloient par
« bonds et étoient maniés le plus agréa-
« blement du monde. »

L'application des pages aux exercices d'équitation fut de tous les temps. Elle est exprimée, pour le XVIII^e siècle, dans une note peu élégante mais énergique de Genson, maître de la connaissance du cheval, en avril 1767 : « Font
« autant bien qu'ils le puissent, » écrivait-il dans son rapport au grand écuyer.

L'admiration du maître des exercices de guerre se traduisait d'une manière un

peu plus abondante, mais pas beaucoup plus correcte : « Messieurs les pages de la « grande écurie du Roy, écrivait-il à la « même date, s'appliquent tous avec la « même ardeur à l'exercice du manie- « ment des armes. M. Rousseau seroit « embarrassé d'en distinguer, puisqu'ils le « font unanimement et avec la même at- « tention. »

Le maître à danser se déclarait également satisfait. Généralement les exercices étaient surveillés par un des directeurs, qui s'assurait de l'assiduité des pages ; mais M. de Valangard, gouverneur de la grande écurie en 1742, reconnaissait lui-même que « la danse n'avoit besoin « d'aucune présence (de surveillant), le « page s'y portant très volontiers. » Les fonctions du maître à danser consistaient à apprendre aux pages le menuet et la marche ordinaire. En 1778, le maître essaya timidement d'introduire la contredanse dans son enseignement ; mais le

grand écuyer, qui fut instruit de ces dangereuses nouveautés, adressa aussitôt des ordres formels au gouverneur, exigeant qu'on s'en tint « au menuet et à la « marche... suivant un usage aussi sage « qu'il est ancien ¹. »

Les autres maîtres n'auraient pas pu rendre généralement un bon témoignage de leurs élèves ; particulièrement le maître à écrire. Il leur apprenait à former tant bien que mal leurs lettres ; mais l'orthographe ne semble pas avoir été dans ses attributions. Les pages paraissaient l'emprunter plutôt à leur maître de voltige ou à leur maître des exercices de guerre. Les modèles que nous en avons vus n'indiquent pas, sur ce point, la moïn-

1. Les nouveautés, en général, n'étaient pas bien reçues à l'Ecole. C'est ainsi qu'en 1777, le gouverneur, M. de Romainville, ramena promptement à l'ordre « plusieurs de ces Messieurs », qu'il avait « trouvés en arrivant, coëffés en hérisson et ridiculement. »

dre préoccupation de leur part : « Vous m'avais soulevé mon honneur qui me est cher, » écrivait l'un d'entre eux au grand écuyer en 1748, pour le remercier de lui avoir accordé sa grâce. L'orthographe de ses camarades, compromis dans la même affaire, sans être aussi barbare, était bien loin d'être parfaite.

D'ailleurs ce résultat était inévitable. Ces jeunes gens n'avaient les leçons du maître à écrire que pendant deux heures par semaine. Au contraire, les exercices du corps prenaient la meilleure part dans la distribution de leur temps. Ils s'y livraient par goût avec beaucoup plus d'entrain. L'équitation est bien plus attrayante que la grammaire.

Il en fut toujours ainsi : de Charlemagne à Charles X, de l'an 800 à l'an 1830, les maîtres et précepteurs des pages n'ont jamais trouvé dans leurs élèves une grande docilité pour l'étude. L'on est sans doute étonné de rencontrer ici le

nom de Charlemagne. Le page n'existait pas de son temps ; mais, si les enfants qu'il faisait élever dans son palais ne portaient pas ce nom de pages, on a prétendu qu'ils remplissaient près de sa personne le service qui en constitua plus tard les fonctions.

Il avait placé ces jeunes gens sous la direction pédagogique de l'Irlandais Clément ; mais ils n'écoutaient pas leur maître et ne profitaient guère de sa science et de ses leçons. « Vous autres nobles et « jolis mignons, leur dit un jour le grand « empereur d'un ton menaçant, vous avez « méprisé mes ordres et votre gloire et « l'étude des lettres ; vous vous êtes aban- « donnés à la mollesse, au jeu et à la pa- « resse, et à de frivoles exercices. Mais, « par le roi des cieux, je ne me soucie « guère, jolis mignons, de votre noblesse « et de votre beauté, et tenez ceci pour « dit : si, à force de zèle et de vigilance, « vous ne me faites pas oublier votre né-

« gligence passée vous n'aurez plus jamais
« rien de Charles. »

Si l'on franchit dix siècles, pour arriver
d'un bond à 1824, l'on trouve encore les
pages du roi dans de semblables dispo-
sitions.

« Les professeurs étaient des savants dis-
« tingués ; mais leurs élèves, empressés
« à apprendre l'escrime, l'équitation et la
« voltige, négligeaient tellement le côté
« sérieux des études, qu'en 1824, le mi-
« nistre de la guerre eut à s'en expliquer
« vivement avec le premier écuyer, qui
« défendit naturellement ses pages et eut
« gain de cause auprès du roi. » (*M. Ed.
de Barthélemy, op. cit.*)

Devant les séductions de l'escrime, de
la voltige et de l'équitation, qui ont tou-
jours marché en première ligne dans le
programme de l'instruction, comment les
nouveaux venus auraient-ils répudié l'hé-
ritage de cette paresse invincible pour les
choses de l'esprit, qu'ils imitaient de leurs

aînés et dont ceux-ci avaient eux-mêmes contracté la facile habitude dans les exemples des pages sortants? Un coup d'œil jeté sur la journée de ces jeunes gens, pendant le règne de Louis XV, va nous prouver qu'ils auraient eu besoin d'une vertu héroïque pour faire mentir cette tradition.





CHAPITRE VIII

LA JOURNÉE D'UN PAGE DE LOUIS XV

Tous les jours se levaient clairs et sereins pour eux.

RACINE. *Phèdre.*

LE comte d'Hézacques, en ses *Souvenirs*, nous dit que, pendant son séjour à l'Ecole, « on conservait parmi les pages, depuis « plus d'un siècle, un petit poème fait par « M. de Cadrieux, page sous Louis XIV. « Ce petit ouvrage, écrit d'une manière « aussi légère que plaisante, contenait les « usages établis parmi les pages, les règle- « ments et l'emploi de la journée. » Ce poème, qui est malheureusement perdu, m'eût été d'un grand secours pour la ré-

daction de ce chapitre. La journée des pages racontée par l'un d'eux, c'eût été beaucoup plus attrayant que l'essai de reconstitution qui va suivre.

A cinq heures et demie en été et à six heures et demie en hiver, un coup de trompette donne aux nouveaux le signal du réveil. Les anciens ne se lèvent qu'à huit heures, lorsqu'il n'y a aucun travail. Les uns et les autres ont un quart d'heure pour leur toilette. Ils descendent à la chapelle, et l'un d'eux, désigné par le gouverneur, fait la prière. Ils déjeunent et se rendent au manège, où ils s'exercent sous la surveillance de deux écuyers. Toutefois, chacun n'y va que tous les deux jours ; l'Ecole est divisée par moitié à cet effet.

A dix heures, un son de cloche avertit ceux qui ne sont pas au manège de l'arrivée de M. le précepteur. Ce dernier est un prêtre, je l'ai déjà dit, et ses fonctions, qui, autrefois, comprenaient l'éducation tout entière, consistent aujourd'hui à faire

aux pages, trois fois par semaine, une leçon d'histoire et de géographie.

A onze heures et quart, on sonne la messe, que M. l'aumônier vient dire à la chapelle de l'écurie.

A midi, un coup de trompette annonce le dîner. Les pages montent dans leurs chambres pour revêtir la petite tenue, sans nœuds d'épaule. Ils descendent à la salle à manger, où ils s'asseoient tous à une même table.

« Cette dernière pièce, vaste et assez
« sombre, dont la voûte massive repose
« sur quatre piliers, est éclairée par des
« lampes et ressemble, par son aspect et
« surtout par le bruit qu'on y fait, à la ca-
« verne de Gil Blas. » (*Comte d'Hézecques, op. cit.*)

Le repas, servi en vaisselle plate, est présidé par le gouverneur ayant en face de lui les deux sous-gouverneurs, à sa droite l'aumônier, et à sa gauche, le précepteur. Quatre garçons apportent les plats avec

solennité. Le maître d'hôtel découpe. Cette besogne terminée, les garçons se séparent; deux se dirigent du côté du gouverneur; les deux autres du côté des sous-gouverneurs; puis ils partent à droite et à gauche de manière à se rencontrer aux deux bouts de la table. Les pages causent pendant leur dîner. Ils n'ont pas besoin de cela d'ailleurs, pour exciter leur appétit; et le menu ne laisse rien à désirer, comme nous le verrons tout à l'heure.

Après le repas, ils ont liberté complète, jusqu'à deux heures; ils peuvent même sortir de l'Ecole. Les uns en profitent; d'autres restent dans la salle à manger, dont les proportions sont assez vastes pour contenir deux billards, sans que le service des tables en soit gêné. Ils y jouent de l'argent, malgré les prohibitions du gouverneur. D'autres, en très petit nombre, vont à la bibliothèque, sur la place d'armes, pour y changer les livres et y lire « les papiers publics ».

A deux heures, leurs maîtres d'exercices viennent les faire travailler. Le lundi, c'est le maître des mathématiques et le maître à écrire; le mardi, le maître des mathématiques et le maître à danser; le mercredi, le maître à dessiner et le maître à écrire; le jeudi, le maître à danser et le maître à dessiner. Leurs leçons durent jusqu'à quatre heures.

Le vendredi et le samedi sont les jours préférés des pages, bien qu'ils soient privés de leur récréation habituelle. A l'issue du dîner, le maître des exercices de guerre vient pour leur faire faire, un jour l'exercice du mousquet et les évolutions, le lendemain, les saluts de l'esponton. De deux heures à quatre heures, les pages font également bon accueil au maître d'armes, avec son prévôt, et au maître à voltiger.

De quatre heures à huit heures, le règlement que j'ai eu entre les mains n'indique pas l'emploi du temps. Il est probable que ces heures sont consacrées à l'étude et à

la préparation des devoirs pour les classes suivantes. Toutefois ce travail est facultatif; s'y livre qui le veut bien, et à l'heure qui lui plaît. Il n'y a jamais d'appel dans la salle bien chauffée du premier étage, qui est disposée pour l'étude, au fond de la grande galerie des chambres à coucher.

Le dimanche, après les offices à la paroisse de Notre-Dame, le temps qui reste libre est parfois consacré à une promenade en dehors de la ville. Les pages, dit le règlement, doivent y observer certaines convenances: « Marcher le plus possible
« ensemble, ne plaisanter aucun passant,
« saluer les femmes qui leur paroissent
« mériter des égards par leur maintien,
« leur mise et leur rang, saluer les per-
« sonnes décorées, faire place aux vieil-
« lards et aux blessés. » (*Arch. KK.,*
0¹976.)

A huit heures du soir, la cloche sonne le souper. En sortant de table, les pages

approchent du fond de la salle, où des battants qui s'ouvrent laissent apercevoir la chapelle, et l'un d'entre eux, comme le matin, désigné par le gouverneur, récite la prière. Après cela, tous s'échappent de nouveau joyeusement dans la ville, dont ils prennent possession jusqu'au coup de dix heures, où la retraite sonne. Ils rentrent alors, et montent dans leurs chambres, qui forment « deux lignes égales, « dans une vaste galerie, au premier étage. » Elles sont « toutes peintes en jaune vernissé et meublées uniformément. Comme « elles ne vont qu'à la moitié de la hauteur de l'étage, il règne au-dessus une « espèce de galerie disposée comme des « loges au spectacle, et servant de garde-meuble. Quatre poêles énormes sont « placés aux extrémités, et leurs tuyaux, « passant au-dessus des chambres, y distribuent une chaleur suffisante. » (*Comte d'Hézecques.*)

Les pages se couchent sous la surveil-

lance d'un valet et à la lueur d'une chandelle. A dix heures et demie, le gouverneur fait sa ronde, pour s'assurer que tout le monde est rentré; car, bien que M. Perrin ait prétendu que, « pour le descou-
« chez, pendant vingt-cinq ans, il n'en
« avait vu que deux, » le page est sujet à caution. Le gouverneur jette un dernier regard. Tout est en ordre : les cadenas des fenêtres sont fermés. Un coup de trompette donne le signal de l'extinction des feux. Le valet fait sa ronde à son tour, pour souffler les chandelles; et toute la bande, si tapageuse il y a quelques instants, se plonge dans le sommeil.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de la journée des pages pour parler de leur nourriture, parce que la description de leur ordinaire devait m'entraîner dans le récit trop long d'une aventure qui fit beaucoup de bruit à l'École, en 1748.

Le lecteur y trouvera une nouvelle preuve de ce que j'ai dit plus haut sur la

détestable manière dont la répression était conçue dans le gouvernement des pages. Il ne s'agissait pas d'une révolte, mais d'une réclamation, qui eut le tort d'être adressée directement au grand écuyer, le prince Charles de Lorraine. Les pages s'imaginèrent l'avoir formulée avec toutes les convenances désirables. L'affaire prit des proportions qu'ils n'avaient pas prévues, et faillit leur coûter cher.

C'était au début du mois d'août. Depuis quelque temps, les pages de la grande écurie employaient toute leur éloquence à se persuader entre eux qu'ils étaient mal nourris. Leurs griefs en ce point n'étaient d'ailleurs nullement fondés ; mais ils n'avaient peut-être pas tout à fait tort, lorsqu'ils proclamaient l'infériorité de leur nourriture comparée à celle de leurs camarades de la petite écurie.

J'ai dit que la séparation des deux services avait eu lieu en 1582. La petite écurie, entièrement détachée de la grande, avait

été placée sous les ordres du premier écuyer.

« A la mort de Louis XIV, le grand
« écuyer, » qui supportait difficilement
cette diminution de son office, « essaya de
« rentrer en possession des prérogatives
« dont Henri III avait dépouillé sa charge,
« et cette tentative est très longuement et
« plaisamment racontée par Saint-Simon. »
(*M. Ed. de Barthélemy, op. cit.*)

Il s'en suivit un procès qui fut porté
devant le conseil de régence, et finale-
ment perdu par le grand écuyer. Mais la
sentence ne fut prononcée qu'après de
longues hésitations des juges, « qui eus-
« sent fort désiré n'être point juges en cet
« embarras. »

Pendant que s'agitait la question de
savoir si la décision ne serait pas renvoyée
à la majorité du roi, « M. le Grand, qui
« par ce délai perdoit de fait, puisque les
« choses demeuroient comme elles étoient,
« se mit à usurper tout sur le service de
« la petite écurie. Tous les jours, c'étoient

« des voies de fait. Les écuyers, les pages,
« les valets de pied étoient aux prises
« jusque dans la cour et dans les anti-
« chambres du roi. C'étoient des main-
« mises continuelles; chaque écurie ne s'y
« présentoit qu'en force, prêtes toutes
« deux à s'entr'égorger. Le premier écuyer
« contenoit ses gens et se plaignoit, et
« crioit de toute sa force; le grand écuyer
« avouoit les siens tout haut et ne se ca-
« choit pas d'usurper à force ouverte tout
« ce qu'il prétendoit, en sorte que cela
« pouvoit aller bien loin entre les écuyers
« et les pages des deux parties, dans des
« occasions journalles d'un service conti-
« nuel impossible à éviter, et une indé-
« cence et un manque de respect au roi
« extrême. » (*Saint-Simon.*)

Depuis cette affaire, qui passionna tout Versailles, il était resté beaucoup d'animosité entre les deux écuries. M. le Grand regardait M. le Premier d'un œil peu favorable; et la dernière des bagatelles se

changeait pour leurs pages en un sujet de rivalité.

En 1748, la jalousie des pages de la grande écurie se porta sur la nourriture. De la comparaison que, depuis longtemps déjà, ils faisaient de leurs menus avec les repas de la petite écurie, sortait à leur détriment un tel désavantage qu'un jour, leur indignation prit un corps, sous la forme d'une lettre, un vrai chef-d'œuvre, qui fut signée par tous les pages, et envoyée au prince, revêtue d'un beau cachet rouge.

Voici cette lettre :

« Mon Prince,

« Ayant toujours reconnu la bonté que
« vous avez eu d'avoir l'œil à notre entre-
« tien et sachant que, s'il s'est introduit
« des abus parmi les gens proposés pour
« avoir soin de nous, vous n'en avez pas
« été instruit : Nous prenons la liberté de
« le faire. Il n'y a pas de vol ny de brigand-

« dage qui puisse être comparé à la rapi-
« nerie de Monsieur et de Madame Ger-
« main ¹ ; leur richesse est une preuve de
« leur mauvaise conduite. Notre table est
« servie d'une façon à faire mal au cœur
« aux gens les moins dégoutés. Il est sûr
« que nous serions beaucoup mieux nourris
« à l'hoberge pour 15 sols par tête. Mais
« ce qui nous a le plus indigné est de
« voir les pages de la petite écurie servis
« comme des seigneurs et nous font la
« guerre. Il n'y a, mon Prince, que la
« seule indignation qui a donné sujet à
« nos plaintes et non un esprit de révolte.
« Nous connaissons trop votre justice,
« pour n'estre pas persuadés que vous y
« mettez ordre. Nous sommes avec tout
« l'attachement et le respect imaginable,

« Mon Prince,

« Vos très humbles et très obéis-
« sants serviteurs.

1. Maîtres d'hôtel de la grande écurie.

« Villefort. Tourdonnet. Guerdavy. Ca-
« nizy. Vauquelin. Montigny. Caulain-
« court. Mélar. Monti. Chambeau. Mon-
« cheuil. Beaurepos. Chasteloger. Lafarge.
« Méniglaise. De Mons. Preville. D'An-
« digné. Du Deffand. Fresnoy. Dubouy.
« Monlige. De Corbier. De Stapleton. Bre-
« vaux. Lagarde. De la Sayette. Chevalier
« de Saint-Pol. Chateaubrun. Le chevalier
« Guerdavy. Le chevalier d'Octeville. Che-
« ruelle. Kerigonan. Le chevalier de la
« Coindardière. De la Villeneuve. Hai-
« laudière. Du Saunier. De Pompadour.

« De Versailles, ce 2 août 1748. »

(*Arch. nat. O¹, 975.*)

L'on juge facilement du scandale qui se produisit en haut lieu. Dans les sentiments de rivalité qu'il pouvait conserver à l'égard du Premier écuyer, le prince Charles de Lorraine ne daignait pas se préoccuper de semblables vétilles. Il ne vit en l'affaire que

l'inconvenance du procédé, qui lui parut absolument révoltante ; et il expédia au gouverneur les ordres les plus sévères.

Une première enquête fut ordonnée, et, pendant qu'elle s'instruisait, tous les pages furent envoyés en prison, chacun à leur tour. On apprenait, en même temps, que M. Lorimier, intendant et contrôleur général des écuries du Roi, était chargé par le prince d'une seconde enquête, destinée à reconnaître le bien ou le mal fondé des réclamations des pages. Le 4 août, M. Lorimier parut au réfectoire et annonça qu'il était disposé à transmettre au grand écuyer les griefs qui lui seraient soumis ; mais les pages avaient déjà perdu une bonne partie de leur assurance. Un ou deux prirent la parole, assez confus. Ils affirmèrent de nouveau que le service des tables était meilleur à la petite écurie et balbutièrent je ne sais quelles récriminations sur la nourriture des jours maigres. D'ailleurs ils sentaient bien que le

menu du jour leur donnait tort. M. Lorimier en prit note. Le dîner du 4 août se composait, par table de dix, de deux potages, dont l'un couvert d'une volaille, d'un plat de bouilli, de deux entrées, dont une était de veau, l'autre de deux poulets au concombre, d'une épaule de mouton rôtie et de deux plats de dessert.

Les menus de M. Germain n'étaient pas laissés à son caprice ; ils étaient l'objet d'une disposition réglementaire ; et la quantité n'en variait jamais. Comme on le voit, cette nourriture était bien suffisante, sans être cependant aussi copieuse que celle de la petite écurie.

Mais là c'était une véritable prodigalité. Tous les jours, double service : deux potages variés, une pièce de viande de boucherie, deux entrées garnies de légumes, deux hors-d'œuvre, un rôti (dindon, lapins, lièvre ou canards), deux salades différentes, deux entremets, et trois plats de dessert. On essaya plusieurs fois de

ralentir un peu la dépense; mais, en 1770, rien n'avait encore été changé.

Lorsque M. Lorimier fit son rapport au grand écuyer, la première enquête avait suivi son cours. Elle démontra qu'il y avait six coupables plus compromis que les autres. L'un d'eux avait écrit, deux autres avaient dicté la lettre; les trois derniers enfin avaient battu les nouveaux pour les contraindre à donner leur signature.

Le prince fit avertir les six meneurs qu'ils ne devaient plus se regarder comme pages du Roi, et qu'ils pouvaient écrire à leurs parents de les retirer où bon leur semblerait. « Et, en attendant les ordres
« de leurs pères et mères, ajoutait-il,
« pour qu'ils n'ayent rien à reprocher au
« maître d'hôtel et surtout aux gou-
« verneurs, vous ordonnerez qu'on leur
« serve une table à leur fantaisie; mais,
« d'ici à leur départ, vous tiendrez ces
« six là journellement en prison. »

La nouvelle fut reçue comme un coup de foudre. Les pages n'auraient jamais pu prévoir les conséquences de leur imprudente initiative ; et les six condamnés ne firent sans doute pas joyeuse chère avec les menus de leur fantaisie.

Cependant le gouverneur intercédâ pour eux ; et, après plusieurs jours de cruelle attente, le prince daigna grâcier cinq d'entre eux, retardant de quelques heures la grâce du sixième, pour faire un exemple plus frappant sur l'esprit des pages. Tous les six avaient d'ailleurs humblement sollicité leur pardon, en écrivant au prince des lettres où ils le suppliaient de ne pas causer leur déshonneur.

Lorsque M. Hanicque, un des sous-gouverneurs, vint leur annoncer que leur recours avait été bien accueilli du grand écuyer, ce fut une joie délirante. « Ils chantent vos louanges, mon Prince, écrivait-il, le 22 août, ils sauttent, ils gambadent dans leur prison, ils pleurent de joye. »

Cette affaire, commencée le 2 août, était à peine terminée le 22 du même mois. Elle avait ainsi traîné pendant trois semaines, sans que les coupables connussent exactement le sort qui leur était réservé.

C'était punir bien sévèrement un simple manquement aux convenances, alors qu'on laissait quelquefois sans châtement des fautes beaucoup plus graves. M. de Romainville devait dire le mot juste à cet égard : l'éducation des pages, destituée de principes, se trouvait ballottée par toutes les fantaisies environnantes. Avec un tel système, pouvait-on s'attendre à recueillir des résultats meilleurs que ceux qui ont été récoltés ?

Dès qu'ils ne sentaient plus la main de l'autorité, aucune influence n'agissait sur les pages et aucun obstacle n'était de nature à les faire reculer. Je ne reviendrai pas sur des considérations que j'ai déjà présentées ; je tiens seulement à constater, une fois de plus, que cette autorité ne com-

prenait pas grand'chose à l'éducation des jeunes gens qui lui étaient confiés. Avant de montrer le caractère des pages sous les couleurs peu favorables qu'un défaut proverbial devait y imprimer, ce témoignage à leur décharge n'est peut-être pas sans utilité.





CHAPITRE IX

EFFRONTÉ COMME UN PAGE

« Pour toi tu viens avec un front de page ! »

LA FONTAINE.

DOMESTIQUE ou enfant d'honneur, gentilhomme ou vilain, le page n'a jamais joui d'une bonne réputation.

Au XV^e siècle, Alain Chartier n'était que l'interprète du sentiment public, lorsqu'il disait en parlant du page plébéien : « Pages et valets, toute telle coquinaille qui ne sont bons qu'à détruire le peuple. »

Quant aux pages de l'aristocratie, pages de seigneurs ou pages de rois, le seul côté qui soit resté connu de leur caractère

n'est pas non plus très flatteur. « *Effronté*
« *comme un page,* » voilà tout le souvenir
que le langage de nos pères nous en a
gardé.

Bien avant que cette locution proverbiale eût cours, Bonaventure des Périers avait créé un mot pour exprimer les manières et la désinvolture des pages. « Un M. l'abbé avoit un singe, écrit-il en « ses contes, lequel étoit merveilleusement « bien né,..... il connoissoit les sages et « honnestes personnes, à la barbe, à l'habit, à la contenance, et les caressoit ; « mais un page, quand bien il eût été habillé en damoiselle, si l'eût-il discerné « entre cent autres ; car il le sentoit à son « *pageois*, incontinent qu'il entroit dans « la salle, encore que jamais plus il ne « l'eût vu. » (*Nouvelle XC.*)

Le mot n'est pas resté ; mais les façons des pages, aux siècles suivants, ne donnant pas de démenti à l'idée qu'il rendait, cette idée prit une autre forme ; et l'effronterie

des pages, devenue proverbiale, sert encore aujourd'hui de point de comparaison.

Il fallait que cette effronterie se fût bien souvent donné carrière, jusque dans la demeure royale, pour que l'article VI d'un règlement de 1585, sous le règne de Henri III, enjoignît aux gouverneurs des pages de les tenir « toujours occupez à
« quelque honneste exercice, sans que
« l'on leur souffre venir faire quelque
« insolence au logis de Sa Majesté, ni en
« autre lieu. »

Cette phrase renfermait peut-être une allusion à la mascarade du 29 mars 1583, dont nous trouvons le récit dans le *Journal de l'Estoile*. « Ledit jour, le Roy fist
« fouetter, à Paris, au Louvre, jusques à
« six vingts, que pages, que laquais, qui,
« en la salle basse du Louvre, avoient
« contrefait la procession des pœnitents,
« aians mis leurs mouschoirs devant leurs
« visages, avec des trous à l'endroit des

« yeux, faisant la cérémonie telle qu'ils
« avaient veu faire aux Pénitens de la
« Confrairie du Roy. La mascarade de
« ces gens de bien de pages, nouveaux
« Pénitents, estoit, (à ce que disoient ceux
« qui la virent), assez bien dressée et
« plaisante, hormis qu'elle faisoit peur
« aux petits enfans. »

Pour qui connaît l'histoire de Henri III, il devient évident que cette farce portait beaucoup plus haut qu'elle n'en avait l'air, et supposait, de la part de ses auteurs, une audace sans pareille. Sous les apparences d'un jeu d'enfants, c'était une critique sanglante de la conduite du roi, qui associait les compagnons de ses désordres aux pratiques extérieures d'une religion qui ne le gênait guère.

Il paraît que le châtement qui suivit ne suffit pas à corriger les pages, puisque, moins de deux ans après, le roi fut obligé d'avoir recours à des dispositions nouvelles pour mettre un terme à leurs

impertinences, en ordonnant un sage emploi de leur temps.

Cette dernière prescription était souverainement utile, le désœuvrement ne leur ayant jamais été de bon conseil ; mais il n'en fut guère tenu compte ; et, dans la distribution de leurs journées, les loisirs eurent toujours la part trop grande.

Comment s'étonner après cela que Brantôme ait écrit qu'ils avaient eu « de
« tout temps possession de faire la guerre
« aux passans parmi eux ? » Il fallait bien mettre à profit leurs longues heures d'oisiveté ; et, lorsqu'ils rencontraient l'occasion de se distraire aux dépens du prochain, leur malice ne respectait personne.

Un jour, d'après le même auteur, c'est un chevalier du Saint-Esprit qui tombe entre leurs mains. Ils le « dépouillent et
« le fouettent à belles verges », pour charmer leurs loisirs pendant la chasse du roi, et se consoler de n'y point prendre part.

Un autre jour, sous le règne de Louis XIV, c'est au président de Harlay lui-même que leur espièglerie s'attaque. Ils ne se contentent pas d'être espiègles ; et ils se font partout une telle réputation que Thomas Corneille ne craint pas de mettre ce vers dans la bouche d'un valet, parlant de son rival :

« Plus effronté qu'un page, en vain on le retient. »

(Le baron D'ALBIKRACH.)

De temps à autre, on entend parler d'eux en ville et à la cour. En 1721, c'est la foire de Saint-Germain qu'ils choisissent pour théâtre de leurs exploits. Depuis de longues années, ils ont le privilège d'entrer pour rien dans les baraques des saltimbanques, pendant cette foire et celle de Saint-Laurent. Aussi se montrent-ils très jaloux de cet avantage ; à l'ouverture de la fête, en 1721, ils élèvent même la prétention d'empêcher les pages

des ambassadeurs et des princes étrangers d'assister aux spectacles des danseurs de corde. Le *Journal de Barbier* nous transmet le souvenir du tumulte qu'ils soulèvent en cette occasion. Les pages de la chambre et ceux des princes du sang grossissent leurs rangs. On va chercher le guet ; mais ils ne sont pas effrayés de si peu ; ils le désarment, et, pendant trois jours, ils se promènent dans la foire avec des cannes, au nombre de plus de deux cents ¹. Le faubourg Saint-Germain est tout en émoi.

Ils aiment le tapage ; et, partout où il s'en produit, on les voit accourir. Ce n'est jamais, bien entendu, pour donner assistance aux représentants de l'autorité

1. C'est probablement une affaire du même genre qui avait amené le grand écuyer à supprimer le privilège des pages par une ordonnance affichée à Paris, le 30 janvier 1716 ; mais il le rétablit dès le 16 février de l'année suivante.

publique. En 1740, sous l'influence de je ne sais quels entraînements, « le peuple de Versailles se porte sur les bois de Porchéfontaine » qui appartiennent aux Célestins, « les abat en partie et les pille. » Ces exactions se prolongent pendant plusieurs jours. Lorsque tout est rentré dans l'ordre, lorsque le peuple, saisi de la peur des perquisitions commencées, se débarrasse du bois pillé, en le jetant dans les rues qui en sont encombrées, le commissaire de police Narbonne ne rencontre plus d'opposition que chez les pages du roi. Ceux-ci, uniquement pour faire pièce à l'autorité, en méprisant ses ordres, roulent dans l'intérieur de la grande écurie un gros tronc de chêne qu'ils aperçoivent sur l'avenue de Saint-Cloud près de la grille d'entrée. (*J.-A. Le-roi, op. cit.*)

Au fond de cet acte de rébellion, on devine autre chose que la satisfaction d'un caprice, on sent que c'est un vieux

ressentiment contre les défenseurs de la tranquillité publique qui fait agir les pages. Ils ont souvent maille à partir avec l'autorité; et les gens de la police sont leurs ennemis jurés, comme, à beaucoup d'égards, ils sont eux-mêmes les ennemis déclarés des habitants de Versailles. De l'homme du peuple au gros bourgeois, de la servante à la grande dame de cour, en cette ville, tout le monde les redoute.

Les femmes n'osent pas s'engager dans la rue qui mène aux écuries du roi, parce qu'elles ont peur de devenir victimes d'un de leurs méchants tours. Ils sont là toujours une douzaine, apostrophant les gens qui passent et les tournant en ridicule.

Quant à la femme de qualité, celle que d'après les règlements de l'Ecole, les pages seraient obligés de saluer, elle n'a pas à craindre d'être insultée sur la voie publique; mais ces garnements ont bien

d'autres manières de s'en faire abhorrer. Lorsqu'ils sont de service au dîner du roi, par exemple, ils font une distinction entre les invitées. Si elles sont jolies, ils es servent eux-mêmes ; mais, si elles n'ont pas reçu le don de leur plaire, ils poussent l'audace jusqu'à leur faire porter les plats par un laquais.

Je suis persuadé que ce sont les habitants de Versailles qui ont vulgarisé la locution : Effronté comme un page. Un voyage ou une escapade à Paris est une grande fête pour ces écervelés : mais ce plaisir ne leur est pas souvent donné. Versailles, au contraire, les abrite et les voit tous les jours.

Vers huit heures et demie du soir, ils sortent en bandes par les rues. Les distractions légitimes sont bien vite épuisées ; alors ils en inventent de nouvelles, au détriment des commerçants et des bourgeois paisibles. Ils se croient tout permis ; ils « arrachent les enseignes, ils

cassent les vitres », et n'admettent pas toujours la résistance.

Le 19 mai 1748, à neuf heures du soir, trois d'entre eux engagent une discussion avec un épicier de la rue du Vieux-Versailles. Ce dernier, fatigué de leurs taquineries, finit par lâcher maladroitement le mot *voleurs*. Les trois jeunes gens, exaspérés, tombent sur lui à bras raccourcis; mais, des marchands voisins se portant à son secours, ils se retirent en annonçant qu'ils vont revenir quarante. Ils se précipitent vers la grande écurie, où ils trouvent beaucoup de leurs camarades couchés. Ils leur racontent l'injure que tous les pages viennent de recevoir en leurs personnes. Ils persuadent facilement aux *anciens* de les suivre; quant aux *nouveaux*, ils les y forcent. Ils arrivent sur le lieu du premier combat, au nombre de vingt-sept, armés de bâtons de cotret qu'ils ont pris en passant dans la boutique d'un regrattier de la rue des

Récollets. Les marchands, épiciers, bouchers et autres, les attendent rangés en bataille. La mêlée recommence ; mais les marchands se sont munis de bâtons, d'épées et de couteaux de chasse ; et l'affaire devient très sérieuse. Deux gardes du roi qui passent par là, voient que les pages sont en danger. Ils tirent leurs épées et les dégagent. Il en est temps d'ailleurs ; M. de Chambaud est blessé d'un coup de couteau à la tête ; l'épicier Langlois est tellement roué qu'il en est au plus mal ; et le boucher Richard a reçu tant de coups qu'il sera obligé, le lendemain, de se faire trépaner. Comme conclusion, les trois pages, premiers héros de l'aventure, sont enfermés pendant trois semaines à Saint-Lazare. (*Arch., O¹, 975.*)

Un autre jour, on vient en toute hâte avertir le gouverneur que l'on a vu les pages sortir de la ville en rangs serrés, et armés des gaules qui leur servent au manège. Cette fois, il s'agit de ven-

ger une injure faite à l'un d'eux par un valet.

En 1750, c'est sur leurs propres domestiques qu'ils tombent. Par une insouciance inconcevable, il est de tradition à l'écurie que ce soit un valet qui ait la charge de les surveiller pendant la nuit. L'un d'eux a eu le malheur de leur déplaire. Ils se mettent plusieurs contre lui ; mais il est à propos de laisser parler leur gouverneur, dans son indignation comique. « Ils l'ont jetté à terre, lui ont
« tiré les cheveux avec une si grande
« violence que la peau est venue avec. Il
« y en a une si grande quantité qu'il y a
« de quoi faire une perruque. Ils luy ont
« cogné la teste contre le plancher, qu'il
« a comme une pomme cuite, et est très
« mal ¹. »

1. Lettre de M. Perrin, gouverneur des pages de la grande écurie, à M. de..., pour le prier de venir reprendre son fils. 8 juillet 1750. (*Arch.*, O¹ 975.)

Il est facile de comprendre à quel point de semblables exploits ne sont pas faits pour mériter aux pages les sympathies des habitants de Versailles. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas les seuls à se plaindre. Les réclamations partent souvent de plus haut.

En 1753, c'est le comte de Charolais qui dénonce au grand écuyer quatre pages de l'écurie, « qui, la nuit du dimanche au lundy ont été faire tapage dans son hôtel. Ils se sont même portés jusqu'à battre les palfreniers. Ils estoient avec deux drôles qui ont été de la partie, et les quatre pages estoient tous yvres... Voilà, depuis quelques années, de vilaines aventures, ajoute le grand écuyer dans sa lettre au gouverneur, cela ne peut s'appeller des tours de pages, et d'aujourd'hui, je vous ordonne de ne plus donner de permission aux pages de venir à Paris que pour vingt-quatre heures, lorsque vous ne

« leur connaissez des parens à Paris ou
« des affaires indispensables. » (*Arch.*,
O¹, 975.)

La grande ville était remplie de séductions pour les pages ; mais les joyeuses expéditions qu'ils y faisaient n'étaient pas les seules à leur offrir l'attrait du plaisir défendu. J'ai dit qu'un certain nombre d'entre eux étaient toujours de service à la chasse au tirer du roi. On se figure aisément combien ces chasses royales étaient une tentation violente pour ces jeunes gens, naturellement très épris de cet exercice. Ils n'étaient pas exceptés plus que les autres des prohibitions fort sévères édictées contre les audacieux qui osaient porter atteinte à l'intégrité des plaisirs royaux ; mais, comme ils n'avaient peur de rien, ils ne se faisaient pas faute de les enfreindre.

Bien souvent, le matin, sous prétexte d'aller au manège, ils sortaient à huit heures. Le portier n'y voyait pas malice,

et les laissait passer; mais, au lieu de se rendre au manège, ils allaient chercher leurs fusils, déposés en lieu sûr, et, prenant des chiens qu'ils nourrissaient secrètement en ville, ils gagnaient la campagne et s'en donnaient à cœur joie du plaisir de la chasse.

En 1756, ils poussèrent plus loin l'effronterie. Le gibier des campagnes ne leur suffisant plus, ils pénétrèrent en bandes dans la réserve de Versailles, après avoir usé de violence contre les gardes.

Cette fois, la cour s'émut, et le duc d'Ayen réclama énergiquement auprès du gouverneur. Ce dernier promit que les pages allaient devenir l'objet d'une surveillance très rigoureuse. Pour prouver tout son zèle, il se rendit lui-même à la chasse, en ajoutant bien vite, dans son rapport, que c'était sans fusil; mais les pages, lorsqu'ils organisaient une partie, la combinaient très adroitement. Un seul d'entre eux se fit prendre, et le gouver-

neur n'eut pas d'autres coupables à dénoncer au grand écuyer : « J'ay été à la
« chasse sans fusil, lui écrivit-il, et j'ay
« trouvé un de ces messieurs qui en avait
« un, je l'ay envoyé en prison. » (*Arch.*,
O¹, 975.)

Rien n'y faisait, les pages étaient incorrigibles ; et c'est probablement dans le but de les soustraire à une séduction trop forte pour leur vertu, que leur admission au service du roi pendant les tirés fut plusieurs fois supprimée.

En 1758, pour varier leurs plaisirs, ils envahirent le parc ; et ce fut au tour du marquis de Marigny, directeur général des bâtiments, de se plaindre à grands cris de leur conduite.

« Ils dégradent les jardins, voidant
« les bassins au moyen de leurs bottes
« molles pour pouvoir entrer dedans ; et
« ils lèvent les soupapes qu'ils perdent
« ensuite, ainsy que les clefs servant à
« tourner les robinets, cassent et brisent

« tous les treillages, les planches des
« gradins ; et, pour pouvoir entrer dans
« les bosquets qui sont fermés par les
« palis, ils en coupent les fils de fer avec
« des outils qu'ils ont..... Les gardes-bos-
« quets n'osent rien dire à MM. les pages,
« vu les menaces qu'ils leur font à leur pre-
« mière représentation. » (*Arch., O¹, 974.*)

Ces forfaits, bien connus dans Versailles, sont encore embellis par la rumeur publique. On attribue aux pages tous les méfaits qui se commettent dans l'ombre. On les croit capables de tout crime.

En 1765, le bruit court dans la ville qu'ils « ont tué des valets et des filles. » (*Ibid.*) Ces graves accusations prennent une telle consistance que la comtesse de Brionne, qui tient alors pour son fils la place du grand écuyer, ordonne d'éclaircir cette affaire au moyen d'une enquête.

« J'ai été chez les exants de police, lui
« écrit, dans son rapport, M. de Viguier,

« le gouverneur de la grande écurie; ils
« m'ont dit que, depuis le voyage de Fon-
« tainebleau que les pages avoient battu
« un homme, ils n'avoient ouï dire que
« des choses flatteuses sur leur compte. »
(*Arch., O¹, 974.*)

Je m'arrête sur cet éloge, qui n'est même pas sans restriction, et je m'empresse d'ajouter qu'il ne conviendrait pas de juger les pages, en se basant uniquement sur les récits que je viens d'en faire. Le page est effronté, c'est un témoignage séculaire qui le dit; il est paresseux, indiscipliné, fanfaron, tapageur: il a tous les défauts de son âge, mais il en a aussi les meilleures qualités.

Il est brave, et tout ce qui se rapporte à la guerre a de l'attrait pour lui. Tandis que les résultats les plus variés répondent aux soins de ses autres professeurs, le maître des exercices de guerre a seul le droit d'écrire en son rapport des notes comme celle que j'ai déjà citée :

« MM. les pages de la grande écurie
« s'appliquent tous avec la même ardeur
« à l'exercice du maniement des armes.
« M. Rousseau seroit embarrassé d'en dis-
« tinguer, puisqu'ils le font unanimement
« et avec la même attention. »

Aussi le page recherche-t-il au plus haut point l'honneur de suivre le roi dans une campagne. Lorsqu'il est du nombre des douze privilégiés, il part sans se faire prier¹; et le bourgeois de Versailles oublie ses malices de la veille, pour le voir sortir fièrement en tête du détachement de l'écurie, avec lequel il doit rejoindre l'armée.

Il a de plus une grande générosité pour défendre ou venger tous ceux qui sont revêtus comme lui de cette livrée de page du roi qu'il se fait gloire de porter.

1. « Tous les douze sont partis en joye et en « santé, » écrivait M. Perrin, leur gouverneur, à l'ouverture de la campagne de 1746. (*Arch.*, O¹, 953.)

A le voir partir en force avec ses camarades, pour châtier un valet, on croirait qu'il a besoin de se sentir en nombre pour attaquer. Il n'en est rien ; et, s'il méprise les traditions chevaleresques, lorsqu'il s'agit de corriger l'impertinence d'un laquais, il les respecte scrupuleusement, quand il croit son honneur engagé.

Il ne demanda le secours de personne, cet intrépide enfant, qui, en 1778, ne craignit pas de se mesurer avec un cheval-léger, le souffleta et en eut la poitrine traversée d'un coup d'épée.

La prudence de ses chefs a beau retirer les armes de ses mains, le page sait bien s'en procurer, et il aiguise, pour servir à ses duels, les dangereux fleurets à forme carrée de ses exercices. Avec de telles armes, ce ne sont pas des combats pour rire.

Le comte d'Hézecques raconte que, « dans l'hiver de 1790, une difficulté « s'éleva entre les pages du roi et ceux des « princes. Il fut décidé qu'on laisserait

« s'écouler le temps du carnaval pour ne
« point interrompre les plaisirs de cette
« époque, et que, sous le prétexte d'une
« partie de barres, on se réunirait, le
« mercredi des Cendres, à la porte Saint-
« Antoine, sur la route de Marly, et que
« chacun se mesurerait alors avec l'adver-
« saire qu'il avait choisi. Le rendez-vous
« eut lieu au jour dit. Déjà trois ou quatre
« étaient blessés, lorsque M. de Labesse,
« page de Madame la comtesse d'Artois,
« connu depuis sous le nom de *Branche*
« *d'Or* dans la guerre des Chouans, fut si
« grièvement atteint sous le poumon par
« M. de Montlezun, qu'on ne s'occupa
« plus que de le reporter à Versailles,
« où il fut saigné dix-sept fois. L'affaire
« s'étant ébruitée, les gouverneurs s'as-
« semblèrent, et tâchèrent de dissiper
« l'acharnement où l'on était et de ra-
« mener la paix. »

Si, en recourant au duel comme à l'uni-
que moyen de trancher ses querelles pué-

riles, le page ne fait qu'obéir à un préjugé puissant alors comme aujourd'hui, il convient de remarquer qu'il n'en a pas moins un sentiment profond et délicat du véritable honneur.

Poursuivre, le front haut, la carrière qu'il a embrassée, telle est sa principale préoccupation. Fût-il prononcé pour une simple mutinerie, le renvoi de l'Ecole, à son point de vue, est infamant. Il n'admet pas d'excuses à cet égard, et ne comprend pas qu'une fois entré au service du roi, on n'aille pas jusqu'au bout.

Les six jeunes gens, menacés d'expulsion dans l'affaire de 1748 ¹, sont plus accablés de la crainte d'être déshonorés que de voir leur avenir brisé. Toutes les lettres qu'ils écrivent au grand écuyer, pour implorer leur grâce ou le remercier de l'avoir obtenue, contiennent des phrases dans le

1. Voyez le chapitre VIII.

genre de celle-ci : « Que ne dois-je pas à
« celui de qui je tiens l'honneur mille fois
« préférable à la vie pour un honnête
« homme ! »

Dans une autre circonstance, le père d'un de leurs camarades qui s'est rendu indigne de rester parmi eux, a demandé la permission de les réunir tous, pour s'efforcer de leur prouver que son fils n'est pas coupable. Mais ils savent trop à quoi s'en tenir ; ils lui répondent, et leur langage concilie le respect dû à une grande douleur avec les exigences du tact et de la fermeté. L'honneur du gentilhomme se fait entendre par leur bouche.

C'est que gentilhomme, le page l'est avant tout. Il ne l'est pas seulement par la noblesse du nom ; il l'est surtout par les tendances élevées de son caractère, qui en atténuent dans une large mesure les côtés défectueux.

Etudié de près, ce n'est donc pas uniquement l'être arrogant et malicieux, dont la

fâcheuse réputation est venue jusqu'à nous. On n'a gardé de lui que les souvenirs mauvais; il est juste de le voir tel qu'il a été : effronté, mais se faisant pardonner son effronterie par sa bravoure; paresseux, mais se formant généreusement au métier de la guerre; sans souci du présent, mais désireux par-dessus tout de ne pas compromettre son avenir et n'estimant rien plus que l'honneur qui lui est réservé de porter une épée au service de la France.





TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. — Origines	1
CHAPITRE II. — De la condition du page et de ses transformations	27
CHAPITRE III. — Les pages du roi.....	49
CHAPITRE IV. — Le costume des pages des écuries du roi	77
CHAPITRE V. — L'École des pages.....	99
CHAPITRE VI. — L'éducation à l'École des pages.....	125
CHAPITRE VII. — L'instruction à l'École des pages.....	151
CHAPITRE VIII. — La journée d'un page de Louis XV.....	163
CHAPITRE IX. — Effronté comme un page..	183



Achevé d'imprimer à Nantes

PAR VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

Le 15 juin 1886



1850
Par Vincent Brown et James G. Brown
Le 15 Juin 1850



